

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du

Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Cahiers du Centre de Généalogie Protestante

N°145

PREMIER TRIMESTRE 2019



PARIS

Au siège de la Société

54, rue des Saints-Pères - 75007

2019

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 145 premier trimestre 2019

SOMMAIRE

- Sommaire	01
- Sedan enjeu international et confessionnel 1520-1685	
Partie 1 : Sedan un bastion du calvinisme	
par Aurélien BEHR	03
- Reconsidération du protestantisme des Thuret	
généalogie des Thuret de Senlis, Hollande et Bourbonnais	
par Daniel THURET	20
- Dispersion de la famille Piozet dans toute l'Europe après 1685	
par Idelette ARDOUIN-WEISS	54
- Questions	56

Comité de rédaction : Denis Faure, Elisabeth Escalle, Eric Bungener,
Jean-Claude Garretta, Daniel Thuret.

Retrouvez-nous sur le site internet de la SHPF www.shpf.fr

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier trimestriel tiré à 120 exemplaires
Dépôt légal : mars 2019
Commission paritaire des publications et
agences de presse : certificat d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER



Charlotte de La Marck, duchesse de Bouillon, princesse souveraine de Sedan, Jametz, Raucourt, vicomtesse de Turenne, âgée de 19 ans.

(gravure posthume, coll. BM Georges Delaw – Sedan)

L'article d'Aurélien BEHR, professeur certifié et chargé de TD à l'Université de Reims CA, trésorier de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais paraîtra en deux parties. Il fait suite à une conférence tenue au temple de l'Oratoire du Louvre le 7 avril 2018.

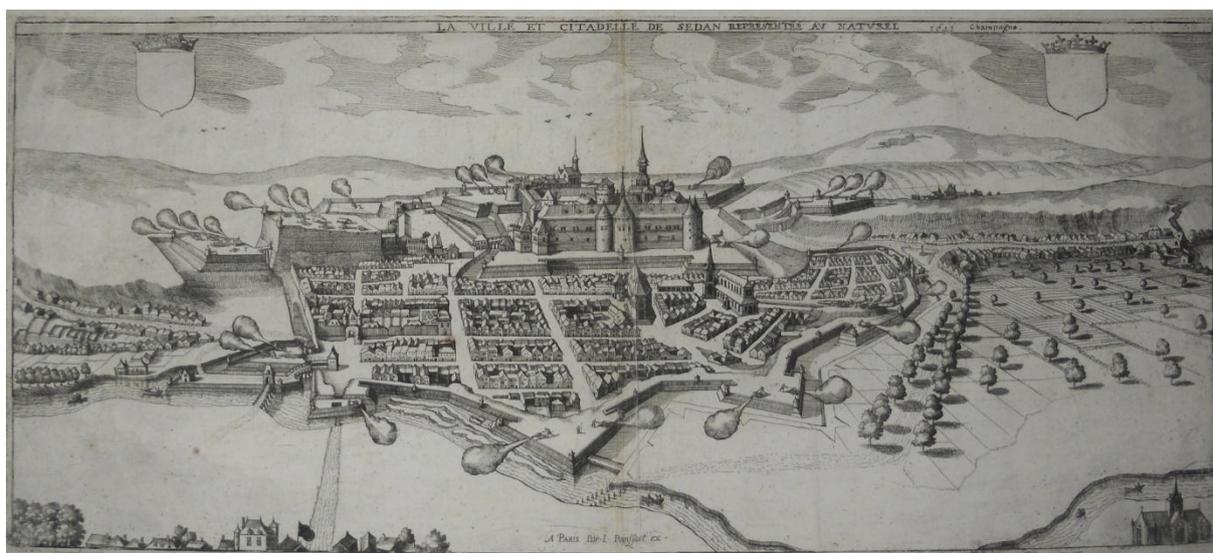
C'est un aperçu du livre, *Sedan enjeu international et confessionnel, 1520-1685*, édité en 2016. (ndlr).

SEDAN ENJEU INTERNATIONAL ET CONFESIONNEL 1520-1685

Partie 1 : SEDAN UN BASTION DU CALVINISME

Au XV^e siècle, lorsque le seigneur de Neufchâteau, Évrard de La Marck, devient suzerain des terres de Sedan¹, celles-ci ne comptent alors que quelques hameaux. Pour autant, elles présentent l'avantage d'être sur la Meuse, une voie de communication très empruntée, mais aussi d'être installées dans une zone de marche, entre deux mondes. Cette position est d'un intérêt de tout premier ordre pour un seigneur désireux d'accroître substantiellement ses pouvoirs. Bientôt un petit château couronne l'éperon rocheux qui domine la vallée fluviale, il est aujourd'hui l'un des plus grands d'Europe.

Les descendants d'Évrard prennent le relais de leurs ancêtres et parviennent à faire de leurs terres sedanaises un ensemble de plus en plus vaste, à la population de plus en plus nombreuse, installée à l'abri des murailles qui entourent désormais la petite ville. À la faveur d'achats et d'échanges, la seigneurie de Sedan, devenue principauté au cours des années 1580, compte bientôt 22 villages couvrant 216 km² (deux fois plus que la ville de Paris). Tandis qu'elle s'étend depuis Fleigneux au nord jusqu'à Raucourt au sud, depuis Torcy à l'ouest jusqu'à Pouru-Saint-Rémi à l'est², elle est voisine des duchés de Bouillon et de Rethel, ainsi que de la prévôté d'Yvois. La principale acquisition permise par Robert IV en 1549, est celle de la seigneurie souveraine de Raucourt. Couvrant près de 60 km², elle est achetée 11 000 écus, soit 33 000 livres.



Sedan vue par Châtillon au début du XVII^e siècle (coll. BM Georges Delaw - Sedan)

¹ J. ROUSSEAU, A. BEHR, *Évrard de La Marck, le grand sanglier d'Ardenne au cœur de la guerre de Cent ans, (1365-1440)*, Neufchâteau, 2018/2019 [à paraître].

² A. BEHR, *Sedan enjeu international et confessionnel, 1520-1685*, SHAS, 2016, 371 p.

De fait, au regard des atours arborés par les seigneurs La Marck, depuis Robert IV au moins, les terres sedanaises prennent les traits d'une seigneurie souveraine ; en réalité, elles ne l'ont jamais été. En 1379, en se faisant acquéreur des terres de Mouzon et de Beaumont auprès de l'évêque de Reims, le roi de France Charles V, intègre par la même les terres de Sedan au domaine de la couronne. Étant donné l'inaliénabilité de ce dernier, porté par les lois fondamentales du royaume, Sedan n'a pu, à aucun moment, s'en détacher et s'ériger en principauté souveraine. L'acquisition de la seigneurie "souveraine" de Raucourt n'y change rien. Malgré tout, à la fin de la première moitié du XVI^e siècle, Robert IV de La Marck, alors le gendre de Diane de Poitiers, favorite d'Henri II, est reconnu seigneur souverain de Sedan. Cette reconnaissance peut avoir des explications variées, mais toujours est-il que juridiquement elle n'a aucune valeur. D'ailleurs, c'est ce que le Parlement de Paris et la Chambre des comptes rappellent au moment du pseudo « rattachement » de Sedan à la France, acté dans les années 1640-1650, à la suite d'importantes tractations avec le prince des lieux : Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne³. Le seigneur de Sedan a alors très certainement profité de sa proximité avec le pouvoir royal, mais aussi des besoins de ce dernier qui, à cette époque, n'est pas en mesure de se passer des grandes familles nobiliaires installées sur la fragile frontière nord et est de son royaume. À ce titre, cet état de fait n'est plus à la fin du règne de Louis XIII et plus encore au cours du siècle Louis quatorzien. Toujours est-il qu'à compter du règne de Robert IV sur Sedan au cours des années 1530-1550, les seigneurs sedanais rédigent leurs propres lois⁴, battent monnaie⁵, rendent justice⁶, décident seuls d'engager la guerre ou de signer la paix, en bref agissent en souverains.

C'est dans cet espace au nord de la très catholique province champenoise, qu'un bastion du calvinisme s'érige au début de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Rien, aux origines de la Réforme protestante, ne laisse envisager une attirance particulière des seigneurs sedanais, bien installés dans l'entourage de leurs voisins Valois, amis et protecteurs⁷. Aussi, la population de leurs terres est encore parfaitement catholique à l'aube des guerres de religion qui secouent le royaume de France à compter de 1562⁸. À cette date, peut être que quelques réformés, ciblés sous le vocable de *mal vivants, attachés ou atteints d'être hérétiques*⁹, vivent à Sedan et aux alentours, mais c'est véritablement à compter du massacre de Wassy que les choses changent.

À la suite de cet événement sanglant, le seigneur de Sedan, Henri-Robert de La Marck, probablement déjà dans une situation d'entre deux, de doute, dans le plat pays

³ *Ibid.*, "Les prétentions de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne sur Sedan et le rattachement à la France, 1642-1657", *Le Pays Sedanais*, n°32, 2014, p. 29-42.

⁴ BnF FF 8342, le coutumier de Sedan de 1539 par Robert IV de La Marck ; R. ESTIENNE, *Anciennes ordonnances de M. le duc de Bouillon pour le règlement de la Justice de ses terres et seigneuries de Bouillon, Sedan, Jamets, Raulcourt, Florenge, Florenville, Messancourt, Longues et le Saulcy, avec les coutumes générales desdites terres et seigneuries*, Paris, Imprimerie du Roy, 1568.

⁵ P. CONGAR, "1577 – La première monnaie sedanaise", *Le Pays Sedanais*, n°4, 1977, p. 2-5.

⁶ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, recueil des ordonnances des princes de Sedan par Dom Villette.

⁷ Les La Marck disposent d'une compagnie de Cent-Suisses ainsi que d'une compagnie de cinquante lances soit 300 soldats, et profitent d'exemptions d'impôts divers et variés, *Ibid.*, AA 2-AA39, exemptions en tout genre.

⁸ N. LE ROUX, *Les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2014 (2009), 607 p.

⁹ J.-P. DRAPPIER, *Les institutions politiques de la principauté de Sedan*, thèse pour le doctorat en Droit, Paris, Faculté de Droit, 1947, p. 379.

confessionnel, ou de la croyance, plus tellement de Rome, mais pas encore de Genève¹⁰ ; ouvre ses portes aux réfugiés protestants qui, risquant leur vie, fuient les zones où ils ne sont plus en sécurité. Sedan est pour beaucoup une étape sur la route du refuge, pour d'autres un endroit où ils vont s'installer définitivement¹¹. L'Église protestante de Sedan est donc avant tout celle des réfugiés. Lorsque ces derniers arrivent à Sedan, la population des lieux est, à l'image de son seigneur, toute entière, ou presque, acquise à l'Église catholique.

Henri-Robert de La Marck saute probablement le pas à la fin de l'année, ses sujets lui emboîtent en masse dans la foulée, tandis que les réfugiés continuent d'affluer. Les événements survenus en Normandie, province dont le seigneur de Sedan est gouverneur, expliquent largement cette conversion. Alors que des massacres sont perpétrés ici et là, comme à Valognes et Vire¹², Henri-Robert prend le parti de punir les auteurs quelque soit leur religion, et envisage même ainsi de sanctionner parfois ses coreligionnaires au profit des réformés lorsqu'ils sont victimes des violences. Devant une telle attitude, son bras droit et lieutenant général dans la province, Jacques de Gouyon comte de Matignon, jette de l'huile sur le feu, dans l'espoir évident de prendre la tête de la Normandie en lieu et place du seigneur sedanais. À ce titre il usurpe l'autorité de son gouverneur, en se saisissant d'une bonne partie des villes de la province. Pour Matignon, l'attitude d'Henri-Robert à l'égard des protestants normands ne laisse aucun doute sur sa conversion, ou tout du moins sur l'imminence de celle-ci. L'activité de Matignon finit par porter ses fruits, puisque Henri-Robert perd probablement sa charge, mais au profit du pair de France, François de Guise, à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 1562. À l'occasion de la bataille de Dreux, première grande opposition de la première guerre de religion, Henri-Robert n'est recensé dans aucun des deux camps. Il a, probablement à cette date, déjà pris le parti de la Réforme protestante. Au-delà de sa sensibilité quant aux massacres perpétrés ici et là, le seigneur de Sedan a aussi largement été influencé par son épouse, Françoise de Bourbon dont la jeunesse fut sympathique à la Réforme protestante. Ici le rôle joué par sa mère, Jacqueline de Longwy, est en tout point capital, elle fut [aussi] *d'une grande influence sur l'esprit de Catherine de Médicis, qui n'ignorait nullement qu'elle professait la religion réformée*¹³.

¹⁰ T. WANEGFFELEN, *Ni Rome, ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1997, 681 p. Comprendre ces hommes est rendue difficile par la pénurie de documents non stéréotypés sur le sujet, *Ibid.*, *Les conversions du siècle des réformations. Discours confessionnel et expérience individuelle*, dans J.-C. ATTIAS (dir.), *De la conversion*, Paris, Éditions du Cerf, 1998, 328 p.

¹¹ P. CONGAR, *Les débuts du protestantisme à Sedan, Annales sedanaises*, n°49, 1963, p. 22-41.

¹² D. CROUZET, *Les Guerriers de Dieu, la violence au temps des troubles de religion vers 1525-vers 1560*, Seyssel, Champ Vallon, 2005 (1990), 746 p. Pour Denis Crouzet, "du tournant de 1560 à l'explosion de 1572, l'histoire vécue et racontée est une histoire de la violence", celle "d'un basculement dans l'agression collective", "Cruauté" et "Fureur" [rappelant le "Triomphe de la guerre", thème d'un dessin préparatoire d'Antoine Caron daté des années 1568-1570] "se sont emparées des hommes et les ont portés à s'entretuer, se mutiler, se déchirer. La Terre est devenue un enfer en ces années d'affrontement entre religion du pape et religion de l'Évangile", *Ibid.*, p. 57-58.

¹³ E. et É. HAAG, *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté de cultes par l'Assemblée Nationale*, Paris, éditions J. Cherbuliez, t. 2, 1859, p. 479.



Portrait de Françoise de Bourbon – Françoise de Bourbon,
régente de la seigneurie de Sedan, 1574-1584 (coll. CNUM CNAM)

Alors qu'il s'expose par cette décision, risquant de mettre à mal son alliance vitale pour Sedan avec les Valois, Henri-Robert participe finalement, pour le moment à son insu, à faire de ses terres un enjeu international et confessionnel. En effet, tandis que le flot de réfugiés s'intensifie, apportant avec eux leur artisanat et leur savoir-faire, les Sedanais prennent peu à peu le parti religieux de leur prince. Malgré tout, cette conversion ne fut pas sans conséquences négatives. En plus de participer à la perte de sa charge de gouverneur en Normandie, probablement avant même que le seigneur sedanais ne saute le pas, la conversion d'Henri-Robert le conduit à créer une certaine distance avec ses protecteurs qui le privent notamment des dédommagements prévus lors des traités du Cateau-Cambrésis de 1559, mais aussi de la protection d'une compagnie de Cent-Suisses dont il était à la tête. Plus tard, tout au

moins au début des années 1570, les seigneurs sedanais, à savoir Henri-Robert en personne ou son fils et successeur Guillaume-Robert, recouvrent ces charges et honneurs¹⁴.

Bientôt l'Église protestante sedanaise s'organise, protégée par son prince qui, dans le même temps, prend la précaution de ne pas froisser ses ex-coreligionnaires. Henri-Robert agit alors avec clairvoyance, conscient qu'il aurait évidemment tout à perdre de se mettre à dos la majeure partie de ses sujets encore dans le giron de l'Église catholique. En janvier 1563, Guillaume-Robert, le fils aîné d'Henri-Robert et de Françoise, fut vraisemblablement baptisé protestant¹⁵. Dès le mois de mars 1563, le même jour que l'édit d'Amboise mettant un terme à la première guerre de religion, Henri-Robert enjoint ses sujets à ne pas se quereller pour des questions de religion, de respecter l'intime conscience de chacun :

De par nous duc de Bouillon, seigneur souverain de Raucourt est interdit et défendu à tous et chacun, tous nos bourgeois et sujets, qu'autres habitants, et étant en notre terre et seigneurie souveraine dudit Raucourt, villages et autres lieux en dépendant, de quelque état, qualité, condition qu'ils soient de s'injurier les uns les autres, ni autrement par voies de fait et ou paroles, provoquer, ni pareillement, forcer et contraindre les uns les autres vivre contre leur conscience et religion, mais aimablement et sans aucun discord, contention, tumulte, scandale et sédition, sur peine de la vie, aux contrevenants et infracteurs de nos présentes ordonnances¹⁶.

À cette occasion le seigneur sedanais préfigure, de 35 ans, l'édit de Nantes promulgué en 1598, et propose de faire de ses terres un îlot de tolérance, un havre de paix au cœur des guerres de religion. Plus tard, en 1567 il confirme que cette position n'était pas juste de convenance mais d'une conviction profonde, lorsqu'il écrit à la reine-mère Catherine de Médicis et qu'il la supplie *en la bonne volonté [qu'elle a] de faire pacifier ces troubles [ceux de la deuxième guerre de religion]*¹⁷. Régulièrement Henri-Robert puis ses successeurs, rappellent leur seule opposition aux *personnes vivant en incertitude de religion*¹⁸, position devenue intolérable à la fin des années 1560 ; ainsi qu'aux *blasphémateurs du nom de Dieu*¹⁹. De plus, ils veillent à la lutter contre la pratique de la superstition ou sorcellerie qui, sans fondement, doit être sévèrement punie. Des femmes sont ainsi livrées aux flammes à Sedan et Francheval²⁰.

¹⁴ Dès 1569, Henri-Robert reçoit des exemptions de Charles IX, BM Georges Delaw - Sedan, AA 8 et AA 9, une pièce, exportation de vin et de blé du royaume, licence accordée aux Sedanais par lettres patentes de Charles IX ; une pièce, exemption de vingtième forain, confirmation par lettres patentes de Charles IX.

¹⁵ P. CONGAR, J. LECAILLON, J. ROUSSEAU, *Sedan et le Pays sedanais, vingt siècles d'histoire*, Paris, F.E.R.N., 1969, p. 181-182.

¹⁶ L'original de ce texte n'est pas conservé, mais son existence est validée dans de nombreuses sources. Cette ordonnance est d'ailleurs confirmée au cours de l'année 1572, J.-P. DRAPPIER, *Les institutions politiques de la principauté de Sedan*, op. cit., p. 169 ; C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges*, 1778, p. 116 et p. 119.

¹⁷ A. BEHR, *Ce vous sera un honneur immortel d'avoir par v[ot]re providence deslivré le Royaulme des ruines et calamités*, l'appel à la pacification d'Henri-Robert de La Marck à Catherine de Médicis en décembre 1567 », *Le Pays Sedanais*, n°36, 2018, p. 43-70.

¹⁸ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, op. cit., ordonnances datées du 20 juillet 1573 et du 23 avril 1580, p. 48-50 ; p. 210-213.

¹⁹ *Ibid.*, ordonnances datées du 20 juillet 1573, 26 juillet 1588 et du 15 mars 1591, p. 48-50 ; p. 382 ; p. 397-400.

²⁰ P. CONGAR, *Les sorcières à Francheval, La Grive*, n°71, 1951 ; *Ibid.*, *Un procès de sorcellerie à Sedan : Isabeau d'Artaise en 1585*, *Le Pays Sedanais*, n°11, 1984, p. 40-51.

Exiger la paix sur ses terres, c'est aussi interdire expressément *de se quereller pour des questions de religion*²¹, ou encore ordonner *le respect des services de l'une et l'autre religion*²².

Peuplée de quelques milliers d'habitants tous catholiques, la seigneurie de Sedan compte bientôt quelques dizaines, puis quelques centaines de réformés, avant que ces derniers, probablement au tournant du siècle, ne constituent la majorité de la population des terres souveraines. L'érection de l'Église protestante sedanaise s'effectue alors en plusieurs étapes, à savoir : l'installation puis l'exercice d'un, puis de plusieurs pasteurs, ainsi que celle d'un puis d'autres consistoires, la détermination de lieux de culte, d'abord de simples endroits de réunion ; mais aussi et surtout l'afflux de réfugiés réformés et la conversion massive des locaux, obtenue pour des raisons diverses.

En effet l'Église protestante de Sedan est « d'abord celle de réfugiés²³ ». Les premiers d'entre eux s'installent probablement dans la seigneurie au tout début des années 1560, avant même la conversion des seigneurs des lieux. Bien sûr, le massacre de Wassy, perpétré à quelques jours de cheval de là, conduit à une accélération nette du nombre de protestants établissant temporairement ou durablement leur domicile à Sedan et environs. De par leur position géographique, les terres sedanaises constituent souvent un point de passage vers des provinces plus sûres situées plus au nord. Parfois, après avoir prêté serment d'obéissance au prince des lieux²⁴, les réfugiés élisent domicile dans la ville frontière, rassurée par la position de leur nouveau protecteur à leur égard, mais aussi probablement par les remarquables fortifications qui protègent la ville. Dès 1564, ils sont peut-être 500 à 700 Sedanais à suivre les préceptes de Jean Calvin²⁵, la plupart sont alors des étrangers. Les vagues de réfugiés protestants s'installant à Sedan, répondent parfaitement à l'intensité des persécutions subies ailleurs. La saison de la Saint Barthélemy frappant le voisin français de la fin de l'été au début de l'automne 1572, est évidemment l'occasion d'un pic sans commune mesure. Le plus souvent, ces réfugiés proviennent des provinces voisines, la proximité facilitant la fuite. Ils sont à la fois originaires de Champagne, de Picardie et d'Île-de-France, appartiennent à tout l'éventail de la société, mais sont le plus souvent des artisans du textile,

²¹ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnance datée du 17 septembre 1572, p. 288.

²² *Ibid.*, ordonnances datées du 11 juin 1577 et du 12 juillet 1578, p. 128 ; p. 179.

²³ R. A. LAMBIN, *Femmes de paix : la coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 221.

²⁴ *Que tous les étrangers qui se trouveront à présent être demeurant et résidents en nos ville et villages de notre terre souveraine de Sedan, signeront la promesse ci-dessous écrite ; à ceux qui ne la voudront signer que ne leur pouvons sans cela plus permettre la demeure en nos dites terres*, AN 273 AP 178, exemple du serment prêté le 1574, rapporté dans A. SAPIN-STEINER, *L'Église réformée de Sedan de ses origines jusqu'au rattachement de la principauté à la France (1562-1642)*, thèse de l'École nationale des Chartres, 1974, p. 99.

²⁵ BnF Ms FF 20 710 f°96, *Rôle des gentilshommes, soldats, marchands, artisans et manouvriers trouvés résidents en la ville et faubourgs de Sedan le vingt-septième jour d'août mille cinq cent soixante-quatre, lequel a été fait par le commandement de Monsieur des Esvelles, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur dudit lieu, par nous Jehan Hedin, substitut du procureur général et Jehan Baillet, commis greffier au bailliage dudit Sedan.*

du métal, du cuir et de l'alimentation²⁶. L'importance de cet afflux trouve un bel exemple dans l'insuffisance de logements disponibles à Sedan et environs²⁷.

Après les réfugiés, à leur tour les habitants des terres souveraines se convertissent progressivement. Pour une minorité, il peut être question d'une conscience du désir moral de réforme ainsi que d'un accès direct à la bible, pour d'autres, la conversion est plus probablement l'expression d'un désir inconscient de réforme ; pour la plus grande partie, il est sûrement question de copier son voisin et surtout de calquer sa religion sur celle de son prince, son protecteur. Aussi, par leur action, Henri-Robert et Françoise forcent la main à leurs sujets, tout en ayant parfaitement conscience, même s'ils en gardent encore probablement un infime espoir, que jamais plus leurs terres ne connaîtront l'unité confessionnelle. Des centaines d'abjurations prennent place depuis le début des années 1560 jusqu'à la fin des années 1570, les Sedanais mettant plus ou moins de temps à sauter le pas. Aussi, à mesure que les terres sedanaises prennent les traits d'une région protestante, que la communauté réformée des terres sedanaises s'étoffe ; le nombre d'abjurations augmente sensiblement et logiquement.

Dès la fin de l'année 1562, plus sûrement au cours de l'année 1563, Sedan compte au moins un pasteur. Guy de Brès, intime d'Henri-Robert²⁸, et Pierre Fournellet (parfois orthographié Fornelet), sont probablement les premiers à prêcher à Sedan. Leur seule présence, et leur activité officielle, suffisent à signifier la conversion des seigneurs des lieux, ainsi que le fait que les terres souveraines comptent alors, au moins, quelques dizaines de réformés. Ces années 1560 sont alors celles de la gestation, préparant l'érection d'une véritable Église protestante à Sedan.

Ces pasteurs, pratiquant d'abord à Sedan, intègrent bientôt un consistoire, véritable tribunal des mœurs, en compagnie de laïcs, anciens et diacres. Les uns, en plus des prêches et autres missions incombant directement au pastorat, sont en charge d'entendre les fidèles. Les autres, également sélectionnés pour leur irréprochabilité, se doivent de parcourir les terres souveraines et d'y repérer ceux qui, dont l'attitude est jugée déviante, doivent être "traduits" devant le consistoire. Le plus souvent au nombre d'une douzaine, les anciens sont chargés de veiller *sur le troupeau*²⁹. Pour leur part, les diacres ont pour fonction *de recueillir et distribuer, par l'avis du consistoire, les deniers des pauvres, des prisonniers et des malades, les visiter et en avoir soin*³⁰. Les fidèles, présentés au consistoire du fait d'une attitude inconvenante, doivent alors s'amender et demander le pardon. Le plus souvent les contrevenants sont admonestés, plus rarement, ils peuvent être privés de cène. En fonction des époques, d'autres individus peuplent les rangs du consistoire comme les proposants, étudiants en théologie appelés à devenir pasteurs, ou des professeurs de l'académie, c'est notamment le

²⁶ O. JURBERT, *Protestants de l'Aisne sous l'Ancien Régime : de la persécution à la renaissance, Les Protestants de l'Aisne*, t. 55, 2010, p. 21-143.

²⁷ G. HUBRECHT, *Le problème des réfugiés et la crise des loyers à Sedan au XVI^e siècle, Mélange de droit, d'histoire et d'économie offerts à Marcel Laborde-Lacoste*, Bordeaux, éditions Bière, 1963, 470 p.

²⁸ Guy de Brès arrive probablement de Normandie en compagnie d'Henri-Robert de La Marck, à la fin de l'année 1562 ; É. M. BRAEKMAN, *Guy de Brès*, Bruxelles, Éditions de la librairie des éclairés unionistes, 1960, 277 p.

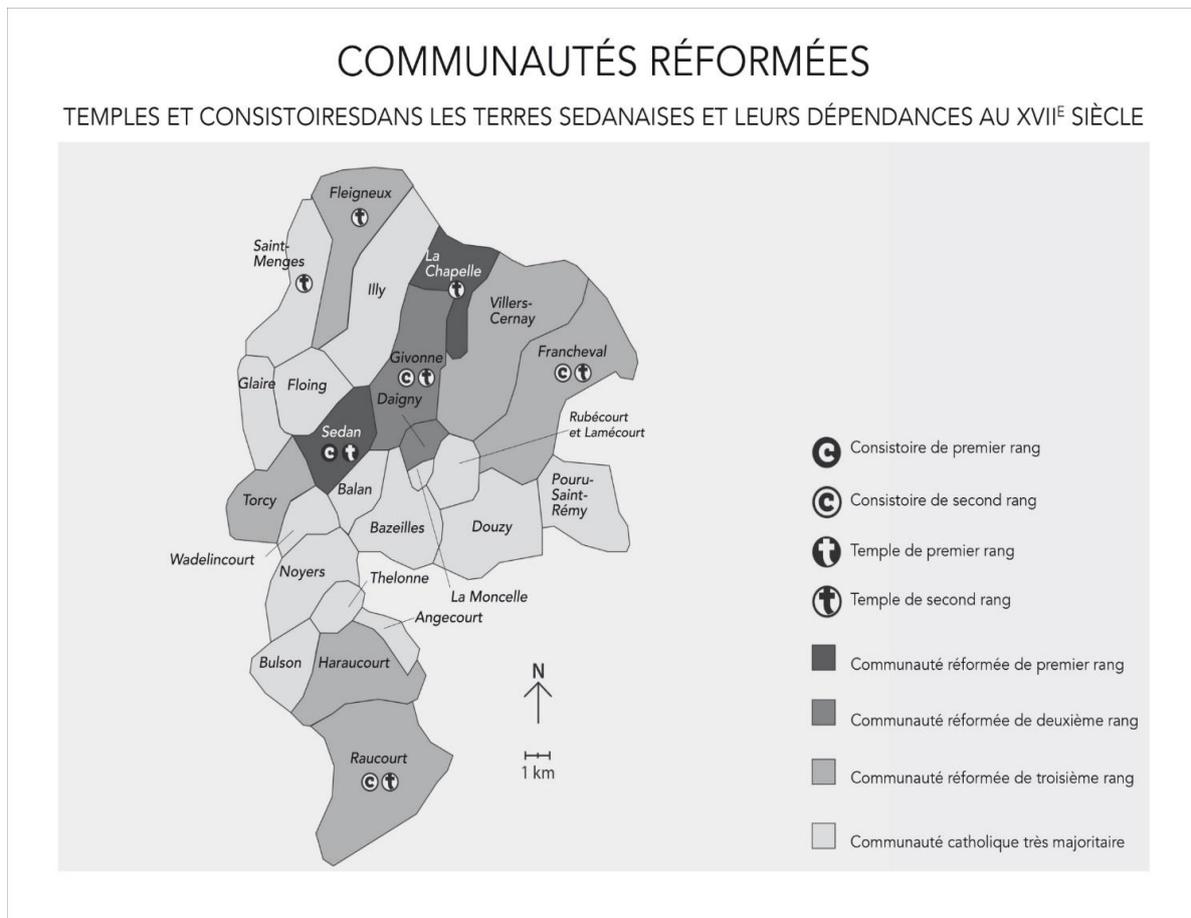
²⁹ I. D'HUISSEAU, *La discipline des Églises réformées, de France : ou l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées*, Paris, Simon Pelloutier, 1656, p. 8.

³⁰ *Ibid.*, p. 32.

cas de Pierre Bayle³¹, enseignant la philosophie à Sedan à partir de la deuxième moitié des années 1670³². À tour de rôle, les pasteurs prennent la présidence du consistoire, les uns et les autres ne pouvant prétendre primauté. D'abord rémunérés sur la base des libéralités des Sedanais, à compter du début des années 1580, les pasteurs reçoivent une pension.

Pour Sedan, trois exceptionnels registres du consistoire, dont les écrits débutent en 1570, sont conservés³³, et permettent de toucher du doigt et d'appréhender le déroulé de ces réunions. Les premiers temps sont ceux des tests en ce qui concerne notamment le jour des réunions (les mardis, jeudis ou samedis), leur fréquence (hebdomadaire ou bimensuelle), leur lieu (à l'étage de la halle, dans une salle de l'hôtel de ville), ou encore leur composition (laïcs autorisés).

À mesure que les rangs de l'Église réformée se peuplent, d'autres consistoires sont installés ici et là aux quatre coins des terres souveraines, précisément à Francheval, Givonne et Raucourt, et révèlent en creux l'importance des communautés réformées peuplant la seigneurie. Dans ces villages se trouvent aussi le plus souvent, et plutôt logiquement, un lieu de culte destiné à la tenue du prêche, d'autres se trouvent à La Chapelle, Fleigneux et Saint-Menges.



³¹ A. BEHR, *Sedan, un tremplin inespéré pour Pierre Bayle, 1675-1681, Le Pays Sedanais*, n°33, 2015, p. 35-73.

³² Pierre Bayle est en poste à Sedan depuis le mois de novembre 1675 (il assure sa leçon inaugurale le 11 novembre) jusqu'à la fermeture de l'académie, au début du mois de juillet 1681.

³³ AD Ardennes 31 J, registres I et III du consistoire de Sedan ; BPF Ms 666 bis, registre II du consistoire de Sedan ; la première réunion du consistoire sedanais a eu lieu le 30 octobre 1570.

À l'origine ces temples ne sont, à l'image de celui de Sedan, que des bâtiments dont la capacité d'accueil et l'étanchéité de la couverture, suffisent à elles-mêmes. C'est d'abord dans le quartier du Villers, dans la grange de l'hôtel-Dieu Myrbrich, ancien gouverneur de la ville, que les protestants se réunissent. Plus tard, probablement au début des années 1570, alors que la capacité et probablement la salubrité de ce lieu ne conviennent plus, ces derniers se retrouvent à l'étage de la halle, dans la salle de l'auditoire, au cœur du quartier du Mênil. Au cours des troubles liés à l'activité de la Ligue, les réformés sedanais en sont chassés et trouvent refuge dans l'église Saint Laurent voisine, participant à l'instauration d'une situation très exceptionnelle de *simultaneum religionis exercitium*³⁴, c'est-à-dire d'exercice partagé de la religion. Le prince contraint par les événements, réquisitionne la halle pour ses stocks de munition et de grain en cas de siège ; et de fait impose cette décision, tout en veillant à ce qu'elle ne conduise pas à des échauffourées. C'est ainsi qu'il ordonne à l'une et l'autre communauté de vivre en bonne intelligence, en tant que colocataires à l'image de ce qui peut se passer ailleurs sur la rive gauche du Rhin, comme en Alsace bossue³⁵.

Cette situation ne dure que le temps de la Ligue³⁶. Une fois la menace des Guise écartée, les protestants retrouvent la halle communale. Ils réclament alors à nouveau (leurs premières requêtes datent probablement du milieu des années 1570), avec plus d'insistance encore, l'aménagement d'un lieu de culte qui puisse répondre à leurs besoins. Leur vœu est sur le point d'être exaucé au début des années 1590, quand est promulgué une ordonnance *touchant la construction du temple neuf*³⁷:

Par l'observation des règles de religion et piété chrétienne, il n'y ait rien de plus nécessaire à l'homme chrétien de reconnaître incessamment les louanges dues à son honneur et gloire et que le plus grand soin de ceux qu'il lui a plu élever en quelque degré de souveraineté doit tendre principalement à trouver les moyens propres, honnêtes et convenables dans l'exercice public de si saintes et louables actions, nous avons aussi estimé qu'entre tous les ouvrages publics dont nous désirons honorer cette ville et nous étudier à la commodité de nos sujets, il n'y en avait point de plus nécessaire et profitable, ni qui plus appartienne à l'honneur et décoration de cette Église, que de faire construire un temple de la grandeur et capacité qu'il doit être pour y recevoir et resserrer tous ceux qui font ici profession de la pure religion, tant bourgeois que réfugiés, que forains, que survenants.

³⁴ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnance datée du 6 février 1587, p. 353 ; A. BEHR, *La seigneurie de Sedan, un îlot de tolérance entre deux mondes dans le dernier tiers du XVI^e siècle*, dans JUNOT (Yves), SOEN (Violet) (textes réunis par), *Construire la frontière, les Croÿ, Montcornet et les guerres de religion*, Lille, Revue du Nord, 2018 [à paraître].

³⁵ L. JALABERT, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin : droits, confessions et coexistence religieuse de 1648 à 1789*, Berlin, P. Lang, 2009, 546 p. ; *Ibid.*, *Le simultaneum en Lorraine orientale et Alsace Bossue (1648-1789)*, *Annales de l'Est*, 2007-1, p. 343-363 ; P. WARMBRUNN, *Zwei Konfessionen in einer Stadt : das zusammenleben von Katholiken und Protestanten in der paritätischen Reichsstädten Augsburg, Biberach, Ravensburg und Dinkelsbühl von 1548 bis 1648*, Wiesbaden, F. Steiner, 1983, 439 p.

³⁶ A. BEHR, *Un choc de simplification de la justice sedanaise en temps de guerre : la Chambre de l'Édit de 1586, Le Pays Sedanais*, n°35, 2017, p. 5-42.

³⁷ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnance datée du 2 juillet 1593, p. 424-426.

Le couple princier Charlotte de La Marck et Henri de La Tour d’Auvergne³⁸, fait alors débiter les travaux de terrassement devant permettre la construction d’un temple. L’emplacement choisi, et considéré comme le plus propre à cette érection se situe sur l’ancien rempart, dans une zone marécageuse, celle de l’ancien fossé baignant les remparts séparant les quartiers du Villers et du Ménéil. Au préalable, une levée de fonds auprès des habitants des terres souveraines et la vente des lieux où se pratiquait jusqu’alors le culte sont organisées. Après près d’une dizaine d’années de travaux soutenus par la corvée, l’inauguration a lieu au cours de l’année 1604, et consacre de fait, l’importance prise par la communauté réformée des terres princières, devenue très largement majoritaire. À Sedan, les trois quarts des habitants sont protestants au début des années 1630, soit près de 4 500 personnes sur les 6 000 que compte la ville.



L’église Saint-Charles de Sedan, ancien temple, un soir d’été 2018
© Mélanie Behr

³⁸ Charlotte, fille d’Henri-Robert et de Françoise de Bourbon, et petite sœur de Guillaume-Robert, est la dernière héritière de la dynastie. Âgée de 16 ans, elle épouse Henri de La Tour d’Auvergne, ami et compagnon d’armes d’Henri IV, en 1591.

Ainsi dès les années 1570-1580, Sedan prend les traits d'une *petite Genève*³⁹, *seconde Genève*⁴⁰, *Genève de France*⁴¹ ou encore d'une *Genève du nord*⁴². C'est en tout cas ainsi que la qualifient des contemporains, parmi lesquels de redoutables ennemis à l'image des Guise, ou des partisans de l'Église romaine, ainsi que, bien plus tard, un historien de renom, dont *L'Histoire de France* a

fait date⁴³. Bien sûr l'association avec la capitale du calvinisme est frappante, probablement exagérée à bien des égards⁴⁴, mais le fait qu'elle put être envisagée, révèle bien des aspects de la place prise par le protestantisme à Sedan et environs.

Des dizaines d'ordonnances princières, portées à l'information des habitants des terres souveraines, permettent d'appréhender l'atmosphère qui baigne Sedan à cette époque⁴⁵. De très nombreux interdits sont édictés, installant une ambiance assez austère, à l'image de ce que put être le temple de la ville. Ainsi les Sedanais ne peuvent s'adonner à certaines récréations déshonnêtes, la danse en tête⁴⁶. Pour certains, sa pratique relève de la démence, pour d'autres elle contrevient à la correction des mœurs et conduit surtout à la débauche, à une perte de temps et a ruiné la santé. Il ne leur est pas permis de chanter les aubades, de faire du bruit par les rues, ou de s'y amuser à jeter des pierres, des pétards, ou boules de neige, ou d'y faire des immondices ; la pratique des jeux de hasard comme les cartes et les dés, ainsi que le billard favorisant *l'avarice, l'impudicité, la perte notoire de temps ; ou scandale*⁴⁷, n'est pas non plus permise. Se baigner dans la Meuse à la belle saison, y patiner les hivers rigoureux, n'est pas plus toléré. Par contre respecter l'autre, parce que d'une religion différente, d'un avis divergent, doit être la règle. Chacun est invité à modérer son attitude et son langage, à limiter la fréquentation des tavernes et cabarets à ne pas y contracter des crédits, et tout autre lieu associé à la débauche. Insulter, voler, provoquer en duel, blasphémer, s'adonner à l'ivrognerie⁴⁸, à la consommation de tabac (qui mène à *des dépenses inutiles*,

³⁹ Sedan est ainsi qualifiée par les Guise, au temps de la Ligue, BnF Ms FF 3794, f°67.

⁴⁰ Cette expression est due au jésuite Jean Adam, recteur du collège des jésuites de Sedan, l'année de son ouverture en 1663, J. ADAM, *Projet présenté à messieurs de la religion prétendue réformée de la ville et souveraineté de Sedan, qui ont témoigné durant la vie de Monseigneur le mareschal de Fabert de grandes dispositions à r'entrer dans l'Église catholique, apostolique et romaine. Dédié au roy...*, Poitiers, 1663, 46 p.

⁴¹ C'est en 1698 que Sedan est ainsi appelée par Huchon, un curé de la ville, A.N. TT 449₂/XXVII.

⁴² Cette expression est due à l'histoire Jules Michelet, près de 300 ans après l'époque en question, C. PITHOIS par P. J. S. WHITMORE, *A seventeenth-century exposure superstition : select texts of Claude Pithoys (1587-1676)*, The Hague, 1972, introduction p. XVIII ; nous pouvons également ici évoquer l'ouvrage de M. E. POUILLE, *Bibliothèque de l'école des chartes*, Genève, 1994, tome 152, p. 280.

⁴³ J. MICHELET, *Histoire de France*, Paris, L. Hachette et cie, 1852-1867, 17 vol.

⁴⁴ *Michelet assertion that it was a "Genève du nord" is a hyperbole ; nevertheless Sedan assume some of the qualities of calvinist city-state*, C. PITHOIS par P. J. S. WHITMORE, *A seventeenth-century exposure superstition ; select texts of Claude Pithoys (1587-1676)*, The Hague, Nijhoff, 1972, introduction p. XVIII.

⁴⁵ Par exemple deux d'entre elles très fournies sur la question, BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnances datées du 15 mars 1591 et du 1^{er} janvier 1593, p. 397-403 ; p. 415-419.

⁴⁶ *Ibid.*, ordonnances datées du 18 décembre 1604 et du 2 octobre 1627, p. 1089-1091.

⁴⁷ I. D'HUISSEAU, *La discipline des Églises réformées, de France, op. cit.*, p. 103-104.

⁴⁸ De très nombreuses ordonnances portent sur ce sujet, BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnances datées du 18 octobre 1575, 12 juillet 1578, 23 avril 1580, du 26 juillet 1588, p. 102-109 ; p. 177 ; p. 210 ; p. 382.

*nuisibles et ruineuses*⁴⁹) et à la paillardise, dont le principal des maux est la prostitution⁵⁰, est encore réprimé. Chacun doit pratiquer à des récréations, honnêtes, la promenade par les bois et les champs en tête. La manière de se vêtir est encore très encadrée, les autorités luttant contre toute forme de superfluité, et par la même de dépenses inutiles : *les Églises admonesteront les fidèles tant hommes que femmes d'avoir la modestie recommandée singulièrement en leurs habits, et leur donneront ordre de retrancher les superfluités qui s'y commettent*⁵¹. Ici l'habit en tant que marqueur social, ne doit pas être une raison de s'endetter ou de se priver de l'essentiel, de se détourner de Dieu. De même, l'organisation des célébrations, mariages et baptêmes en tête, est aussi contrôlée, le nombre d'invités reçus et de plats servis dépendant du niveau de vie de ceux qui accueillent. Ainsi pour *les artisans, manouvriers, serviteurs, servantes, chambrières et autres gens simples et vulgaires*, le nombre de convives était limité à six pour chaque famille, contre douze pour *les marchands et notables bourgeois*, et dix-huit pour *les principaux habitants ou réfugiés fussent nos officiers ou officiers de ville et autre de quelque condition qu'ils soient*⁵². À nouveau, les dépenses de chacun sont scrupuleusement contrôlées.

Cette atmosphère si particulière trouve encore une forme d'aboutissement à l'occasion des très nombreux jeûnes décrétés par le pouvoir princier⁵³. Quelqu'en soit la raison, la maladie, la guerre, la famine, les périls en tout genre ; le but est d'unir la pensée du croyant à celle de Dieu et ainsi lui demander miséricorde, de supplier *la divine majesté*⁵⁴ et ainsi d'implorer sa protection.

Malgré l'énergie dépensée pour parvenir au respect de ces interdits, les autorités sedanaises peinent probablement à se faire entendre, ce que révèle la multiplication des ordonnances portant sur ces sujets. Aussi, le poids de plus en plus lourd des sanctions encourues, illustre le désir tenace de parvenir à ses fins et de modeler le Sedanais à l'image de ce que les princes attendent.

Cet âge d'or réformé à Sedan et aux environs, prend fin au cours des années 1630. En 1633, à Liège, le prince Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, se convertit secrètement au catholicisme⁵⁵. Cette décision lui vaut de perdre sa position de chef naturel du parti protestant français, héritée de son père Henri. Malgré les doutes et les craintes émis par la régente Élisabeth de Nassau⁵⁶, assurant l'administration des terres sedanaises à l'occasion des nombreuses absences de son fils ; l'annonce ne fut officialisée que quatre années plus tard. À cette occasion, le calvinisme, religion des princes depuis la fin de l'année 1562, perd

⁴⁹ *Ibid.*, ordonnances datées du 18 novembre 1626 et du 27 octobre 1629, p. 1087 et p. 1095.

⁵⁰ A. SAPIN-STEINER, *L'Église réformée de Sedan, op. cit.*, p. 232.

⁵¹ I. D'HUISSEAU, *La discipline des Églises réformées, de France, op. cit.*, p. 102.

⁵² BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnance datée du 1^{er} janvier 1593, p. 416.

⁵³ Le recueil des ordonnances princières rapporte l'organisation de neuf jeûnes entre 1607 et 1637, dont huit pour la seule période 1629-1637 ; *Ibid.*, ordonnances datées du 29 août 1607, 27 mai 1629, 29 octobre 1630, 19 juin 1631, 27 décembre 1632, 18 juillet 1635, 6 septembre 1635, 18 août 1636 et 16 novembre 1637.

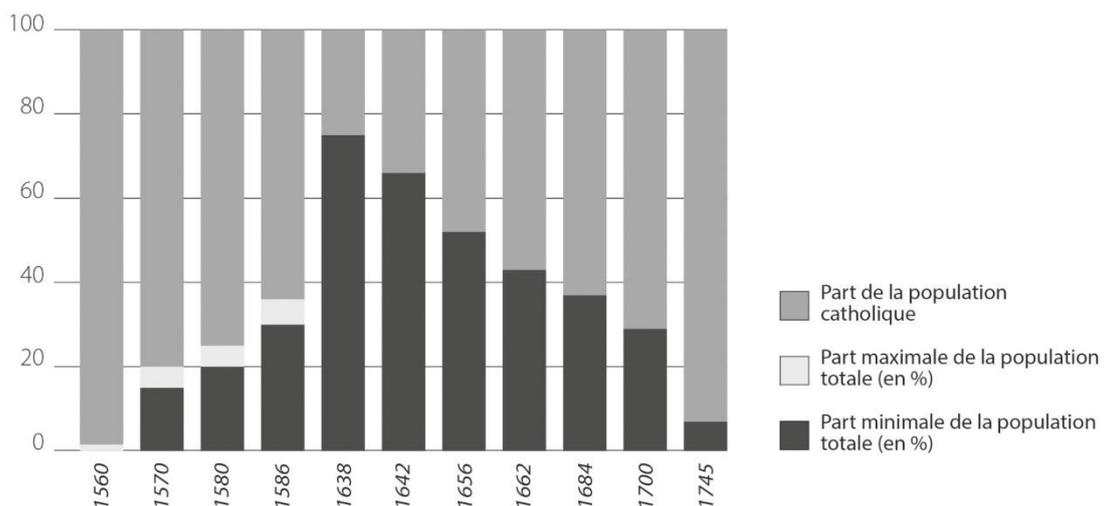
⁵⁴ *Ibid.*, ordonnance datée du 16 novembre 1637, p. 685.

⁵⁵ AN 273 AP 184, conversion de Frédéric-Maurice au catholicisme.

⁵⁶ La mère du prince, craint en effet que le mariage de son fils avec la princesse catholique Éléonore de Bergh, puisse avoir une influence sur sa confession. Il s'avère finalement que ces doutes étaient tout à fait fondés. À l'occasion d'une lettre adressée à Frédéric-Maurice, Élisabeth fait part de son chagrin quant à l'idée qu'il puisse se convertir ; AN 273 AP 184.

son statut, quand bien même la population des terres princières est alors majoritairement acquise à la Réforme protestante. Dès lors, la communauté protestante s’apprête à vivre ce que les catholiques ont pu connaître soixante-quinze ans auparavant, à savoir voir leurs rangs s’éclaircir, à mesure que le temps passe que de nombreux protestants retrouvent l’Église catholique. Tandis qu’en 1638, ils sont probablement 75 à 80% des Sedanais à être de confession calviniste, ils ne sont plus que 35 à 40% au moment de la révocation de l’édit de Nantes en 1685. En l’espace d’une petite vingtaine d’années, le nombre de calvinistes diminue de 10%, tandis que dans le même temps le nombre de catholiques augmente de 60%. Désormais les populations qui s’installent à Sedan sont pour la plupart de confession catholique, quand bien même Frédéric-Maurice veille à rassurer ses ex-coreligionnaires, conscient du poids qui est le leur dans sa petite principauté. Dans une ordonnance datée de 1638 il porte *la liberté de conscience de ceux de la religion contraire à celle qu’il a embrassée, et la confirmation de leurs privilèges en leurs charges, états, offices et autres immunités de ceux de ladite religion*⁵⁷. En permettant l’installation d’ordres religieux catholiques, en augmentant le nombre de cures, ou en établissant encore un *simultaneum* dans le temple neuf, et donc cette fois en faveur de l’Église romaine ; le prince favorise ceux qui, comme lui, ont pris le parti de s’inscrire dans les pas du souverain pontife⁵⁸.

NOMBRE DE RÉFORMÉS ET DE CATHOLIQUES DANS LA POPULATION DES TERRES SEDANAISES ENTRE 1560 ET 1745



⁵⁷ BM Georges Delaw de Sedan, Ms 42.1 et Ms 42.2, *op. cit.*, ordonnance datée du 10 septembre 1638, p. 700-708.

⁵⁸ *Ibid.* ; A. BEHR, *La seigneurie de Sedan, un îlot de tolérance entre deux mondes dans le dernier tiers du XVI^e siècle*, *op. cit.*

Outre la conversion du prince au catholicisme, le "rattachement" de la principauté à la France est une autre étape⁵⁹, qui participe à liquider petit à petit l'héritage calviniste qui a fait de Sedan, un bastion du calvinisme au nord du royaume du roi *Très chrétien*. À la suite d'un ultime complot, le prince conspirateur Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne doit céder ses droits et pouvoirs sur les terres sedanaises à la fin du mois de septembre 1642, ce qu'il ne reconnaît pourtant que près de dix ans plus tard. Quelques jours auparavant, Abraham de Fabert d'Esternay, un officier d'origine messine, a reçu le titre de gouverneur de la place de Sedan⁶⁰. Immédiatement il s'assure la fidélité de l'importante communauté calviniste des lieux en lui offrant la reconnaissance et la pérennité de ses privilèges, ce que l'édit de Rueil d'avril 1644 confirme. Par cet édit, les réformés sedanais conservent entre autres choses *la possession de leurs écoles, collège, académie et bibliothèque, la propriété et jouissance de leurs temples*, ainsi que la disposition de leurs cimetières, charge à eux d'en établir de nouveaux en cas de partage avec les catholiques.

Fabert agit avec prudence, négocie plus de droits en faveur des catholiques, sans dégrader la position des protestants. Il proclame le besoin de ne plus *tenir la religion catholique dans l'avalissement*, de laisser aux catholiques *la liberté, le droit de remplir [...] les fonctions publiques, le droit d'observer [...] les rites sacrés de leur religion*⁶¹. Il cherche à ménager les partis et adapte sa politique pour assurer la bonne administration des terres dont il est le gouverneur. Bien sûr, il ne perd pas de vue son objectif principal qui, à plus ou moins long terme, doit être de ramener les protestants sedanais dans le giron de l'Église catholique, de mener la reconquête des âmes, tout en maintenant la place de Sedan dans le concert des villes qui comptent sur la frontière du Nord-est. Le maréchal fait de la patience son maître mot et, tout du long de ses vingt ans de gouvernement, parvient à s'attirer la sympathie des calvinistes, tout en ramenant le nombre de catholiques sedanais, de 20-25% à 55-60% de la population totale. L'activité de Fabert n'est bien sûr pas étrangère à cette évolution. Les archevêques de Reims effectuent des visites régulières⁶². Leur simple présence suffit à donner le sentiment d'une reconquête. La venue de Louis XIV à Sedan contribue encore à montrer tout l'intérêt accordé à la ville jusqu'aux plus hautes sphères de l'État. Il permet aux capucins, qui y sont installés depuis quelques années⁶³, de développer leurs actions missionnaires. Un nouveau couvent est aménagé sur les hauteurs de la ville. Leurs missions accompagnent et complètent celles des lazaristes⁶⁴, filles de la charité⁶⁵, de la propagation de la foi⁶⁶, et plus

⁵⁹ *Ibid.*, *Les prétentions de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne sur Sedan et le rattachement à la France, 1642-1657*, op. cit.

⁶⁰ BnF Dupuy 625, f°151 et f°153, lettres de provision de Louis XIII, faisant de Fabert, le gouverneur de la place de Sedan.

⁶¹ Ce discours prononcé par Fabert le 23 février 1643, soit cinq mois après son entrée en fonction, est rapporté dans J.-B. PRÉGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, Pouillard, 1856, t. 1, p. 368.

⁶² C'est notamment le cas de Léonor d'Estampes de Valençay en septembre 1644 et de Charles-Maurice Le Tellier trois décennies plus tard, en 1676 ; BnF Ms Morel de Thoisy 15, Léonor d'Estampes ; O. JURBERT, *Contribution à l'histoire du protestantisme dans le diocèse de Reims : les visites de Charles-Maurice Le Tellier (1672-1702)*, Cahiers du Centre de généalogie protestante, 2004-1, p. 5-26.

⁶³ Les capucins sont présents à Sedan depuis 1639 et reconnus officiellement par le prince en 1641, Y. BENEZECH, *Dieu bat et n'abat : la Principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges sous les La Tour d'Auvergne (1591-1652)*, thèse en histoire, Université de Reims CA, 2006, p. 518 et p. 520.

⁶⁴ Cette congrégation de la Mission s'installe à Sedan au cours de l'année 1643 et y dirige une école, F. CONTASSOT, *L'Établissement des lazaristes à Sedan avant la Révolution, 1643-1791*, Paris, Maison des lazaristes, 1970, p. 19.

tard des jésuites. D'abord de passage, ces derniers s'installent de façon pérenne à la suite de l'érection d'un collège en 1663, le roi de France répondant ainsi aux requêtes des catholiques installés à Sedan. Des écoles sont fondées et répondent à celles des réformés en place depuis le début des années 1560. Cibler la jeunesse est une priorité, sa conversion devant assurer à moyen terme celle de la plus grande partie des Sedanais.

La diminution progressive du nombre de fidèles, de pasteurs, de professeurs et donc d'écoles ; la réduction des revenus de l'Église réformée, l'exclusion des calvinistes des locaux de l'hôtel de ville, l'intégration de plus en plus importante de catholiques aux rouages administratifs de l'ex-principauté, contribuent encore à renverser la vapeur. Peu à peu, au même titre que les catholiques avant eux, les réformés sont réduits au silence et contraints de pratiquer leur culte avec le plus de discrétion et de retenue possible. La mort de Fabert en 1662⁶⁷, et la nomination par intérim d'abord⁶⁸, puis de façon permanente ensuite, de Georges de Guiscard, comte de la Bourlie, valet dévoué au pouvoir central, parachève le travail de récupération amorcé par les catholiques il y a une vingtaine d'années. Son arrivée à la tête de Sedan correspond aussi au moment où, Louis XIV prend seules les manettes du pays et entreprend une intense et agressive politique de conversion des protestants français. Conscient de la tâche qui l'attend, il ne perd pas l'espoir d'en revenir à la maxime latine, *cujus regio, ejus religio*, à chaque région sa religion, à savoir un royaume de France tout catholique, comme il l'était encore au début du siècle précédent. La Bourlie ne manque pas d'accéder à l'ensemble des requêtes des catholiques qui, jusqu'alors, s'empilaient sur le bureau de son prédécesseur Fabert. C'est ainsi que les protestants sont exclus de toute charge de magistrature, qu'ils restituent les locaux de la maison de l'ancien hôpital des Douze Apôtres, que leur est interdit de se réunir en dehors des lieux autorisés et reconnus à Sedan, Raucourt, Givonne, Francheval et Saint-Menges, que les cours académiques prodigués à l'hôtel de ville en sont chassés, qu'une partie de la pension annuelle allouée au fonctionnement cette académie revient au nouveau collège des jésuites, érigé au cœur de la ville⁶⁹.

En 1673, une petite trentaine d'années après l'original édit de Rueil, Louis XIV affirme que désormais les réformés ne pourront plus avoir de lois à part, et que de fait, ils relèveront dorénavant du régime de l'édit imposé en 1598. Dès à présent, les mesures concernant les réformés appliquées à l'échelle du royaume, le seront aussi aux réformés de l'ex principauté. Il est ainsi interdit aux pasteurs de prêcher dans les lieux et les places

⁶⁵ Leur présence à Sedan daterait de la fin du règne de Frédéric-Maurice, Y. BENEZECH, *Dieu bat et n'abat*, op. cit., p. 526.

⁶⁶ Également connues sous le nom de filles de l'ouvroir, les sœurs de la propagation de la foi ouvrent une école à Sedan dès 1652, P. CONGAR, J. LECAILLON, J. ROUSSEAU, *Sedan et le Pays sedanais*, op. cit., p. 341.

⁶⁷ F. EL HAGE, *Abraham Fabert. Du clientélisme au maréchalat (1599-1662)*, Paris, L'Harmattan, 2016, 177 p. ; *Ibid.*, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde éditions, 2012, 600 p.

⁶⁸ Georges de Guiscard, comte de la Bourlie doit, après Daniel de Sahuguet, gouverneur de Sedan du 17 mai au 25 juillet 1662, préparer l'arrivée de Louis Fabert. Décédé en 1669, sans jamais être passé par Sedan, le fils d'Abraham laisse le champ libre à la Bourlie, F.-A. AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Berger-Levrault, 1980 (1762), t. 2, p. 86 ; L.-P. D'HOZIER, *Armorial général de la France ou registres de la noblesse de France*, Paris, Éditions du Palais Royal, 1970 (1752), t. 2, p. 776 ; t. 4, p. 219-220.

⁶⁹ A. PERCHERON, *La communauté protestante de Sedan et du Sedanais depuis le rattachement à la France (1642) jusqu'à la Révolution française (1789)*, mémoire de Master soutenu à l'Université de Reims CA, 2007, p. 35.

publiques à la vue de tous mais de se limiter aux seuls temples et autres lieux prévus à cet effet. Cette discrétion requise passe aussi par l'interdiction de porter robes et soutanes par les rues, de mener de grandes pompes funèbres et cérémonies d'enterrement au cœur de la journée, ou encore d'exposer le corps du défunt en public. De même, un peu plus tard, les mariages mixtes, unissant catholiques et protestants ne sont plus autorisés. Les droits des calvinistes se réduisent comme peau de chagrin, et tandis que le temps de l'âge d'or s'éloigne inexorablement, celui de la clandestinité se rapproche tout autant.

Avant même l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes en 1685, quelques mois auparavant, le 2 juillet de la même année, les réformés sedanais se voient interdire la pratique de leur culte⁷⁰. Considérant *que les ministres et les anciens de la R.P.R. de la ville et bailliage de Sedan, commirent des contraventions*, Louis XIV estimant que ces derniers ne pouvaient rien faire de mieux pour se mettre à couvert de toutes poursuites [...] que de se résoudre à consentir à la suppression d'aucuns lieux d'exercice de l'étendue dudit bailliage et même à la translation du principal, a interdit et interdit pour toujours l'exercice de la R.P.R. [Religion Prétendue Réformée] en la ville de Sedan et dans le dits lieux de Raucourt et Givonne et a ordonné et ordonne que les temples des dits lieux de Raucourt et de Givonne seront incessamment démolis, tandis que celui de Sedan sera pour jamais affecté aux catholiques. Tandis que leurs libertés et droits sont de plus en plus restreints depuis les années 1640 et plus encore depuis la décennie 1660, les protestants sedanais font tantôt le choix de se convertir, tantôt de partir vers les provinces réformées voisines. Sedan profite alors encore de sa position frontalière, contigüe de la principauté de Liège, des Provinces-Unies, du Saint-Empire. Maastricht, est à ce titre l'une des destinations favorites des réformés sedanais fuyant le royaume de France.

À compter de 1685, s'ouvre la période du désert, les quelques pasteurs demeurant encore à Sedan et environs sont contraints de passer à la clandestinité. Durant quelques années encore, des pasteurs de passage y prêchent, prenant le relais de ceux partis, avant qu'à compter de 1695 plus aucun ne se présente jusqu'en 1776. Au même titre que ceux qui persévèrent dans la religion réformée, ces ministres prennent alors de très gros risques. Leurs espoirs déçus, plutôt pour s'assurer une certaine sérénité, plutôt que par intime conviction, un tiers des réformés sedanais au moins, se tournent vers l'Église catholique au cours des années 1685-1687. Dans le même temps plusieurs centaines préfèrent la route plus risquée de l'exil, et ainsi répondre plus justement à ce que leur for intérieur leur dicte. Bien évidemment, de très nombreuses conversions n'étaient alors que de façade, le temps de laisser passer la tempête, dans l'espoir d'un avenir meilleur. Tous les cas de figures se retrouvent à Sedan : de la bonne conversion active à l'évasion, en passant par la conversion passive, le silence respectueux, le silence réprobateur, le refus d'audience ou encore la mauvaise conduite⁷¹. En 1700, près d'un quart de la population de l'ex-principauté est encore acquise à la réforme protestante, soit près de 2 000 personnes. En 1745, ils sont près de quatre fois moins, le désespoir de plusieurs décennies d'attente ayant produit ses effets. Les départs nombreux participent à la dégradation de tout le tissu économique de la région, ce que souligne l'intendant Larcher en 1695 : *la ville de Sedan a besoin de secours pour la remettre de l'extrême dépérissement dans lequel elle est tombée depuis quelques années par une grande*

⁷⁰ É. BENOIST, *Histoire de l'Édit de Nantes contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant et après la publication à l'occasion de la diversité des Religions*, Delf, Adrien Beman, 1693-1695, 5 vol.

⁷¹ Y. KRUMENACKER, *Les Protestants du Poitou au XVIII^e siècle : 1681-1789*, Paris, H. Champion, 1998, 521 p.

*diminution de ses manufactures et par la sortie d'un grand nombre de religionnaires*⁷². Ici, un contemporain insiste évidemment sur l'impact néfaste qu'a pu produire la révocation de l'édit de Nantes sur une capitale du protestantisme comme Sedan. Sa richesse, était en bonne partie liée aux activités économiques conduites par les réformés des lieux (textile, habillement et commerce en tête⁷³), dont le départ est un traumatisme pour la région.

C'est donc à la faveur d'une politique d'abord favorable à l'accueil de réfugiés protestants chassés par les guerres de religion, puis d'une conversion inspirant ses sujets ; que le couple Henri-Robert de La Marck et Françoise de Bourbon, a participé à faire de ses terres d'entre deux, un bastion du calvinisme. Depuis le début des années 1560 jusqu'aux années 1630, les protestants installés sur ces terres, à Sedan et dans les villages environnants, jouissent d'une certaine plénitude, maintenus à l'écart des troubles. Dans le même temps, la communauté catholique, majoritaire jusqu'à la fin du XVI^e siècle, n'est pas inquiétée par les autorités qui, veillent au respect d'une certaine coexistence, d'une certaine tolérance entre les partis, tout en souhaitant parvenir à sa conversion. À ce titre, leur politique est couronnée de succès, puisque durant les près de quarante années de guerres civiles secouant durement le voisin, Sedan se maintient à distance des règlements de compte violents et bains de sang collectifs. Cet âge d'or réformé qui fait de Sedan une capitale européenne du protestantisme trouve aussi son expression dans l'installation d'un système scolaire complet couronné par une académie [partie 2. à venir dans le prochain numéro]. Plus tard, à compter de la conversion du prince Frédéric-Maurice et du "rattachement" de Sedan à la France quelques années après, le vent tourne à nouveau, mais cette fois en faveur des catholiques. L'affirmation d'un pouvoir personnel fort depuis la mort du principal ministre Mazarin, la multiplication des vexations et persécutions de plus en plus violentes à l'égard des réformés ; le tout, consacré par l'édit de Fontainebleau de 1685 révoquant l'édit de Nantes, participe à effacer, en partie seulement, cet héritage très particulier et étonnant au septentrion de la très catholique Champagne.

Pour compléter cette étude : *Sedan enjeu international et confessionnel*, SHAS, 2016.

Nota bene : Je remercie Madame Christiane Guttinger, Secrétaire générale du Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger, pour son invitation.

Aurélien BEHR

⁷² A. M. BOILISLE, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, Paris, 1874, t. 1, p. 410, cité dans D. MAC KEE, *Les protestants de Sedan et la révocation de l'édit de Nantes : oppositions, fuite et résistance*, BSHPF, t. 127-2, 1981, p. 219-254.

⁷³ A. PERCHERON, *La communauté protestante de Sedan et du Sedanais depuis le rattachement à la France*, op. cit., p. 46.

RECONSIDÉRATION du PROTESTANTISME DES THURET



Les THURET de Senlis

Généalogie des Thuret de Senlis, Hollande et Bourbonnais

A mon petit-fils Adrien Thuret, aujourd'hui dernier représentant protestant des THURET, dits de Senlis, à la 13^{ème} génération. Daniel V THURET.



Le légendaire *résister* gravé par Marie Durand, prisonnière de la tour de Constance à Aigues-Mortes.

INTRODUCTION

J'avais jadis écrit un petit opuscule intitulé *Considérations sur le protestantisme des Thuret*.

J'y faisais même allusion à l'un de ces premiers martyrs protestants, le luthérien lorrain Jehan Thuret, sans doute en provenance de Metz, où les thèses de Luther étaient connues depuis 1520, mais où les bûchers avaient déjà eu raison de Jean Châtelain et de Jean Le Clerc en 1525, et d'où une vague d'exils eut dès lors lieu jusqu'en 1542. Il aurait donc pu être ce "John Thuré" qui, revenant de Londres en 1549 se retrouva en 1550 à Paris, où il vint en iconoclaste faire scandale en la cathédrale de Notre-Dame, et où il fut brûlé vif le 11 décembre 1550 sous Henri II. Il aurait donc pu être un parent contemporain de ces Thuret protestants que l'on retrouve en région parisienne au XVI^e siècle, comme notamment ce Pierre Thuret, protestant de Senlis, cité par Thierry Amalou dans son livre *Une concorde urbaine : Senlis au temps des réformes*, qui aurait jecté des pierres de sa maison et tué d'arquebuzé un bon marchand qui se rendait au guet, et avait ainsi déclenché une véritable émeute le 21 juin 1562. Mais d'autres sources considèrent fort heureusement aujourd'hui qu'il s'agirait plutôt d'un accident de tir d'une compagnie de guet qui aurait été ainsi la cause du décès du marchand Pierre Dumesnil le 21 juin 1562.

Car je découvre aujourd'hui que nous étions protestants à Senlis bien avant que nous ne le sachions jusqu'alors.

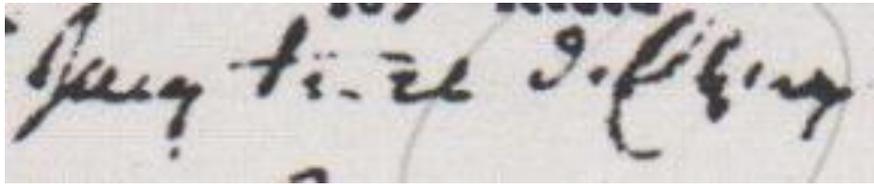
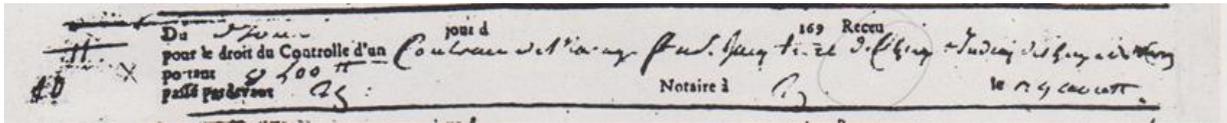
En effet, je me posais déjà des questions sur cet énigmatique ancêtre Jacques Thuret, catholique, qui choisit d'épouser une huguenote près de 15 ans après la Révocation, et ne quitter finalement le royaume qu'à l'avènement du jeune roi Louis XV et son funeste édit de 1724 qui aggravait encore les conditions des protestants.

Ce n'est en effet qu'à cette époque que Jacques Thuret quitta Saint-Quentin, où le négoce des toiles fines presqu'exclusivement aux mains des protestants leur assurait une relative protection royale, pour aller se réfugier aux Provinces-Unies, en Hollande, où il retrouva quelques-uns de ses amis dans la petite ville de Weesp, près d'Amsterdam, et où le rejoignit bientôt son seul fils survivant, Jean-Daniel, qui revenait de Genève où il avait été reçu dans l'église nationale protestante le 24 août 1724, *ayant renoncé solennellement aux erreurs du papisme*.

Nous avons jusqu'alors admis que notre ancêtre Jacques Thuret qui émigra en Hollande "pour cause de religion" au début du XVIII^e siècle, appartenait à la noble famille catholique des Thuret de Picardie, dont certains membres prirent le parti de la Ligue en 1589 suite à l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal de Reims, et pourfendirent nombre de protestants de la ville de Laon lors de son siège par Henri IV en 1594, si bien décrit au quotidien par Antoine Richard dans *la Ligue du Laonnois*.

En effet, feu notre cousin Pierre Thuret dans son livre *Histoire et généalogie des Thuret* le rattacha à cette famille sur de bien modestes éléments, suite à la destruction de nombreuses archives par les dernières guerres. Il se rattacha à l'époque à un document bien lacunaire du registre des contrôles des actes notariaux du Bureau de Vervins, chez M^e Nicolas

Constant, relatif au mariage *fait entre Jacq. Turet, de Chivy, et Judith des Hayes, de Vervins* du 29 août 1701.



Cette lecture assez contestable, voire même peut-être volontairement contestable, du nom de "Chivy" le ramenait donc en effet à cette famille des Thuret de Laon, dont Jacques dit "le boiteux", qui se maria d'ailleurs durant le siège de Laon. Après sa capitulation, Jacques se rendit acquéreur de l'ensemble des mairies du fief de Verneuil-sur-Aisne, parmi lesquelles se trouve Chivy.

L'une des raisons qui le poussèrent à cette confusion fut sans nul doute "l'apparente" noblesse de l'émigré Jacques Thuret, qui se serait déclaré à son arrivée en Hollande "gentilhomme ex-officier", ce que semblaient confirmer les "armes nouvelles" gravées sur sa pierre tombale dans le chœur de l'église de Weesp, où il mourut en 1740. Armes "parlantes" où le *lion et son sabre* semblent protéger *l'agneau couronné surmonté d'une étoile de David*, ce qui pouvait suggérer que Jacques l'émigré eut été un "protecteur", tout aussi bien qu'un "défenseur" de la religion protestant, ou tout simplement symboles de la force et de la persévérance avec laquelle il avait lutté pour défendre sa religion contre ses persécuteurs. De surcroît, un cachet de cire noire sur le faire-part de décès de son arrière-petit-fils Willem Henskes-Thuret, laissait clairement apparaître au centre de ces "armes nouvelles" un écu où figuraient les *trois têtes de lion* des "armes anciennes" des Thuret de Chivy.



Faute d'élément probant, le roman de l'histoire était plaisant, mais aujourd'hui la généalogie reprend ses droits puisqu'il m'a été permis de retrouver l'authentique acte de mariage de Jacques Thuret et Judith des Hayes, du 30 août 1701 à Vervins.

Mariage. Le trentiesme jour du mois d'aoust de l'année 1701. par moy Mr. Jean Louis Constant prestre sousigné ont esté sollemnellement marié Jacques Thuret marchand âgé de trente un ans natif de Senlis de la paroisse de St. Pierre fils de Daniel Thuret marchand et de Esther Poiret son espouse de la dite paroisse d'une part et Juditte Deshays âgée de trente ans fille de defunct Isaac Deshays marchand et d'Elizabette Truffet son espouse de cette paroisse en présence

de Mr. Nicolas Constant amis dudit Jacques Thuret et de Daniel Deshays frère de laditte Juditte Deshays après que les fiançailles ont esté célébrées et que les trois bans ont esté contrôlez et publiez dans la paroisse de Saint Pierre de Senlis et dans cette paroisse de parte et d'autre selon l'usage de l'Eglise et on les parties et tesmoins susnommés signé le présent acte avec moy le jour et an susdit.

Thuret *Jacques* des haies Thuret
 Deshays *Juditte*
 Constant *Nicolas* Louis Constant

Le décryptage de cet acte, dont l'écriture du XVII^e siècle n'est pas toujours aisée, a aimablement été réalisé par MM. les généalogistes Dominique Druhen et le Multien Jean-François Viel.

Il nous confirme bien :

Le trentiesme jour du mois d'aoust de l'année 1701 par moy Mr Jean Louis Constant prestre sousigné ont esté sollemnellement marié Jacques Thuret marchand âgé de trente un ans natif de Senlis de la paroisse de St Pierre fils de Daniel Thuret marchand et de Esther Poiret son espouse de la ditte paroisse d'une part et Juditte Deshays âgée de trente ans fille de defunct Isaac Deshays marchand et d'Elizabette Truffet son espouse de cette paroisse en présence de Mr Nicolas Constant amis dudit Jacques Thuret et de Daniel Deshays frère de laditte Juditte Deshays après que les fiançailles ont esté célébrées et que les trois bans ont esté contrôlez et publiez dans la paroisse de Saint Pierre de Senlis et dans cette paroisse de parte et d'autre selon l'usage de l'Eglise et on les parties et tesmoins susnommés signé le présent acte avec moy le jour et an susdit.

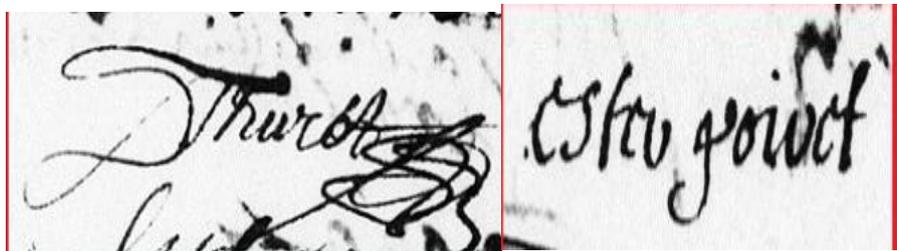
Or je découvre que le prêtre Louis Constant qui officiait, était natif de Vervins en 1637, mais fut prêtre en 1665 à Ebouleau, entre Vervins et Laon, à une trentaine de kilomètres de cet ancien fief des Thuret de Chivy, dont il avait très vraisemblablement eu connaissance. Or il n'est autre que le frère du notaire Nicolas Constant qui signe également l'acte de mariage, où il y est dit "ami" de Jacques. Ce dernier pourrait donc bien avoir été à l'origine d'une écriture possible de "Chivy" en lieu et place de "Senlis", ou plus ou moins "grattée" dans le fameux document du registre des contrôles des actes notariaux du bureau de Vervins,

dans le but éventuel d'un rattachement à ces Thuret de Chivy, et en particulier à ce Jacques (de) Thuret, natif de Beaulne-Chivy en 1674, mais dont le père avait quitté ce fief pour Ville-sur-Yron en Lorraine, où il était déjà mort peu avant 1701.

Ce fut peut-être en vue de faciliter une éventuelle traversée de frontière dans un avenir très incertain pour les protestants de l'époque, ce qui reste bien évidemment dans le domaine du probable.

Mais il n'y a désormais plus aucun doute possible sur ce Jacques Thuret "natif de Senlis", que nous avons bien entendu voulu relier depuis à cette famille Thuret, protestants de Senlis, que mon cousin Pierre Thuret avait d'ailleurs pourtant bien étudiée, et à laquelle appartenait le très célèbre Isaac Thuret, horloger du roi, que nous retrouverons plus loin.

L'acte de mariage de l'émigré Jacques Thuret fait état de ses parents qui signent : Daniel Thuret, natif de Senlis, et son épouse : Ester Poiret.



Or, en consultant les divers registres notariaux de Paris, et principalement l'étude de Maître Nicolas Le Franc, qui semble être particulièrement prisée par la petite communauté protestante du Faubourg Saint-Germain de Paris, on peut effectivement retrouver ces Thuret de Senlis. En effet, on y constate que Daniel Thuret est bien le fils d'Isaac Thuret et de son épouse Madeleine de Viviers, dont on leur connaît donc aujourd'hui six enfants que nous verrons plus loin.

Quant au père d'Isaac Thuret, longtemps inconnu, une information du généalogiste Jean-François Viel, nous le révèle comme étant Claude Thuret, marchand à Senlis.

Bien que ce prénom de Claude ne "sonne" pas vraiment protestant, il est pourtant plus que probable que Claude le fut en épousant la fille de Valentin Cochard, marchand mégissier à Dammartin-en-Goëlle, dont on peut constater que les enfants étaient tous bien protestants.

Compte tenu des connaissances actuelles, Claude Thuret serait donc ainsi aujourd'hui notre plus lointain ancêtre du nom, mais des recherches pourraient peut-être bien un jour révéler qu'il soit un proche parent, voire le fils de ce Pierre Thuret cité en 1562 au début de cette introduction, et pourquoi pas à rattacher à ces Thuret qui quittèrent leur Auvergne pour Paris, puis pour le Laonnois.

Génération I

Claude THURET

On retrouve en effet Claude Thuret, né vers 1580, et peut-être fils de Pierre Thuret cité en introduction, comme marchand demeurant à Senlis, et témoin en 1603 dans le contrat de mariage de son beau-frère Antoine Cochard, fils de Valentin Cochard, dont une fille épousa Claude :

20 avril 1603 – Contrat de mariage entre Antoine Cochard, mégissier demeurant à Dammartin-en-Goële, d'une part, et Jeanne Lequeulx, fille de honorable homme Claude Lequeulx et de Jeanne Leroy, d'autre part. Le futur assisté de Claude Cochard, marchand demeurant au Grand Marché de Meaux, et Sébastien Cochard, demeurant audit Dammartin, ses frères, de Jacques Rapportebled, marchand demeurant audit Dammartin, Claude Thuret, marchand demeurant à Senlis, Christophe Mettayer, marchand audit Dammartin, et Timothée Giroust,, charron demeurant audit Dammartin, ses beaux-frères ; la future assistée de sa mère, de Jacques Lequeulx, marchand maître foulon de draps demeurant à Meaux, et Laurent Lequeulx, ses frères, de Samuel Maillard, maître cordonnier à La Ferté-sous-Jouarre, son beau-frère, de René Lequeulx, maître foulon de draps demeurant audit Meaux, son cousin germain, d'Antoine Leconte, marchand demeurant audit Meaux, son cousin germain, et de Marguerite Leroy, veuve de Me Adrien Dumont, sa tante. Dot de la future : 300 livres tournois [AD Seine-et-Marne, 79 E 6].

Ce qui est corroboré par le contrat de mariage en 1639 de son fils Samuel Cochard, où le fils de Claude Thuret, Isaac, y est déclaré son cousin-germain :

27 février 1639 – Contrat de mariage entre Samuel Cochard, mégissier demeurant à Dammartin-en-Goële, fils d'Antoine Cochard, aussi mégissier audit Dammartin, et de Jeanne Lequeulx, d'une part, et Jeanne Lonziesme, fille de Pierre Lonziesme, laboureur demeurant à Nanteuil-lès-Meaux, et d'Elisabeth Delaistre, d'autre part. Le futur assisté de son père, d'honnêtes personnes Abraham Cochard, aussi mégissier demeurant audit Dammartin, son frère, Laurent Lequeulx, marchand demeurant à Nanteuil-lès-Meaux, son oncle, Simon Leconte, maître foulon demeurant à Meaux, son beau-frère, Timothée Giroust, mégissier demeurant audit Meaux, son oncle, Toussaint Gavelle, marchand audit Meaux, son cousin, Samuel Giroust, aussi marchand à Meaux, son cousin, d'Isaac Thuret, marchand demeurant à Senlis, aussi son cousin, de Pierre Herville, marchand demeurant à Meaux, aussi son cousin, et de Siméon Giroust, marchand audit Meaux, son cousin ; la future assistée de ses père et mère, d'honnêtes personnes Abraham Delaistre, vigneron audit Nanteuil-lès-Meaux, son aïeul, Jean Lonziesme, vigneron à Nanteuil, son frère, Pierre Lonziesme, laboureur audit Nanteuil, aussi son frère, Toussaint Delaistre, Elie Delaistre et Josias Delaistre, vigneron audit Nanteuil, ses oncles, Jean Delaistre, vigneron à Voisins, paroisse de Quincy, aussi son oncle, Paul Blot, vigneron à Nanteuil, son oncle, Louis Blot, Pierre Blot et Nicolas Lamé, vignerons et laboureurs à Nanteuil, ses cousins, Etienne Blot, vigneron à Nanteuil, aussi son cousin, et Jean Gonnet, marchand audit Nanteuil, son cousin [AD Seine-et-Marne, 123 E 9].

Enfin, Claude Thuret pourrait être également à rapprocher de ces autres Claude Thuret, voisins à Silly-le-Long, à une vingtaine de kilomètres seulement de Senlis ...

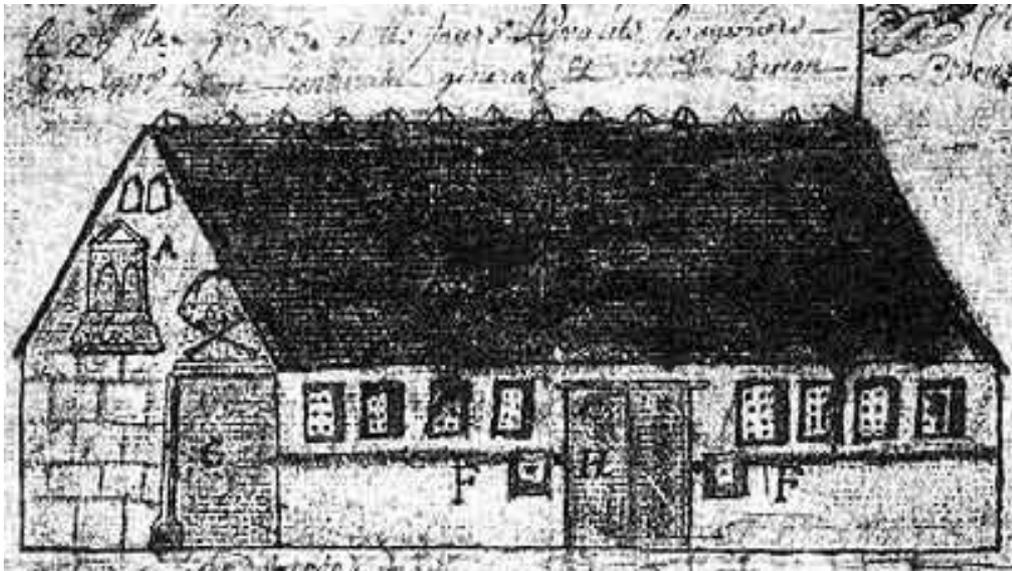
Génération II

Isaac I^{er} THURET

Longtemps considéré comme le premier ancêtre connu de cette famille protestante de Senlis, où il est souvent cité *honneste homme Isaac Thuret, marchand demeurant à Senlis*, et où il y serait né vers 1600, soit 28 ans après le massacre de la Saint Barthélemy, à l'origine de bien des modifications dans la vie des protestants en région parisienne, mais beaucoup moins sévèrement à Senlis.

On signale par ailleurs qu'Isaac Thuret était ancien de l'église réformée de Senlis, mais semble avoir créé quelques dissensions au sein de cette église en 1651, comme le signale Monsieur de Fauquembergue, pasteur très contesté de Senlis, à Monsieur Jean Mestrezat, pasteur de Paris, qui exerçait alors au temple de Charenton.

Isaac avait épousé vers 1625 Madeleine de Viviers, née le 4 mars 1601 à Nanteuil-lès-Meaux, et baptisée le même jour en son célèbre temple de Chermont, un des plus anciens, sinon le plus ancien temple de France. Son père, Isaac de Viviers, était maître tailleur d'habits à Meaux, puis marchand bourgeois de Paris, où il décéda en 1648, lui-même fils de Jacques de Viviers et de Perette Braille, et qui épousa à Meaux le 14 janvier 1600 Suzanne Lallemand, fille de Laurent Lallemand et de Marguerite Cavillier.



Le temple de Chermont à Nanteuil-lès-Meaux, qui servit dès 1574.

(On y voit, contre le pignon, les Tables de la Loi (A), et, des deux côtés de la porte (H), les "boîtes à Perette" (FF), ou troncs destinés à recevoir les dons des fidèles.)

Outre sa fille aînée, Madeleine, Isaac de Viviers, eut encore au moins six autres enfants :

- Suzanne de Viviers, née le 7 décembre 1602 à Meaux et baptisée le lendemain au temple de Chermont. Elle épousa Roland Mariette, marchand bourgeois de Paris, dont une fille Madeleine, qui épousa le 20 avril 1648 à Montceau-lès-Meaux, le receveur de Villeparisis Christophe Courtier.

- Jacques de Viviers, né le 2 décembre 1605 à Meaux et baptisé le 4 suivant au temple de Chermont. Marchand au grand-marché de Meaux, il y épousa le 18 février 1629, Madeleine Guerreau, née le 4 janvier 1607 à Meaux et baptisée le 7 suivant au temple de Chermont, fille du maître charpentier de Meaux, Denis Guerreau, et de Marthe Dallibert, elle-même fille de Christophe, maître foulon en drap d'Amilis au sud de Coulommiers, et de Denise Ladmiral.

- Marie de Viviers, qui épousa en premières noces "noble homme Henry Le Gay, vivant conseiller du roy et commissaire ordinaire des guerres", dont Suzanne Le Gay qui épousa le 30 octobre 1662, Jean de Brocq, écuyer, conseiller du roi, qui résidait au Faubourg Saint-Germain comme un grand nombre de protestants à Paris.

Elle épousa en secondes noces à Paris le 21 juillet 1636, le tailleur d'habits Balthazard Holzapfel. Ce dernier avait épousé en premières noces en 1631, Suzanne Menoit, et épousa en troisièmes noces, le 2 mars 1647, Marguerite Michelin, avec pour témoins Isaac Thuret et son épouse Madeleine de Viviers. Marguerite Michelin était la fille du maître peintre Jean Michelin, de Langres, qui fut enterré au cimetière protestant des Saints-Pères à Paris, dont les fils Nicolas, Jean et Charles furent tous également peintres à Paris. Certains tableaux de Jean sont d'ailleurs exposés au musée du Louvre.



Jean Michelin l'ancien



Jean Michelin le jeune

Jean Michelin l'ancien avait par ailleurs un frère cadet Girault, également peintre à Langres, dont le fils aîné, aussi prénommé Jean, fut peintre du roi et professeur à l'académie royale de peinture. Né à Langres en 1629, il mourut à Londres en 1696, ayant épousé au temple de Charenton en octobre 1654 Marguerite Belle, fille du maître horloger et orfèvre à Paris Guillaume Belle, qui fut enterré au cimetière protestant des Saints-Pères le 28 octobre 1668. Ce dernier fut le père d'une longue lignée d'orfèvres et de peintres, dont le plus célèbre est sans doute Alexis Simon Belle (1674-1734), père du non moins célèbre Clément Louis

Belle (1722-1806), qui furent tous deux peintres du roi et sur-inspecteurs de la manufacture des Gobelins. Le fils de ce dernier, Augustin Louis Belle (1757-1841) fut peintre d'histoire et de portraits, professeur de dessin et sur-inspecteur de la manufacture des Gobelins. Il fut inquiété par les autorités pontificales lors de l'arrestation de Joseph Balsamo, dit le comte de Cagliostro, mais put cependant retourner en France sans être inquiété grâce à l'intervention du graveur Charles-Nicolas Cochin, cousin germain de son père via les peintres et graveurs protestants Horthemels. Ces derniers descendaient de Daniel Horthemels, natif de Middelburg aux Pays-Bas, imprimeur à Paris, où il épousa le 15 mai 1678 au temple de Charenton Marie Anne Cellier, fille de l'imprimeur Antoine Cellier, natif d'Orléans et qui épousa au temple de Charenton en 1641 Anne Potest. Cette dernière était la fille du libraire d'Orléans Etienne Potest et d'Anne Tassin qu'il avait épousée au temple réformé de Bionne à Chécy dans le Loiret.

Mais tout ceci laisse bien entendu à penser que la famille Belle dut finalement abjurer ...



Alexis Simon Belle



Clément Louis Belle

- Judith de Viviers, née le 2 avril 1613 à Meaux, et baptisée le 17 suivant au temple de Chermont, qui épousa Jacques Joullard, notaire royal à Touquin au sud de Meaux.

- Esther de Viviers, née en 1620, qui épousa Jean Pierre Marcoin, l'un des Cent-Suisses de la garde du roi.

- Jean de Viviers, né en 1625 et baptisé au temple de Chermont, qui dut mourir jeune.

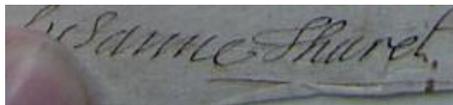
Il semblerait bien qu'Isaac I^{er} Thuret fut au moins un certain temps dans la mégisserie, comme son beau-père Valentin Cochard, puisque les minutes du notaire Guillaume Duchesne nous révèlent une *promesse de vente de peaux à Isaac Thuret, marchand mégissier parcheminier à Senlis*, datée du 6 octobre 1629. Il dut vraisemblablement par la suite s'orienter progressivement vers le négoce des draps de laine et autres toiles, comme certains de ses enfants s'y consacrèrent par la suite.

Son protestantisme lui causa toutefois quelques déboires à Senlis, puisque les registres de l'Oise cotés G 620 contiennent la *protestation contre l'élection comme syndic de la ville, paroisse de Saint-Pierre de Senlis, d'Isaac Thuret, marchand, qui professait la religion réformée*. C'est d'ailleurs dans cette paroisse de Saint-Pierre de Senlis que son petit-fils Jacques fut baptisé, sans doute à des fins d'état-civil puisque protestant.

Isaac I^{er} et son épouse Madeleine de Viviers eurent au moins six enfants qui se marièrent, et qui comme protestants développèrent leurs talents plus particulièrement dans l'art ou le négoce :

1- Charlotte Thuret, citée dans le contrat de mariage de sa sœur Rachel en 1654, et qui épousa Pierre de Ban (Desban), maître potier d'étain.

2- Suzanne Thuret, qui épousa au temple de Charenton en décembre 1646 Charles Sarrabat, maître horloger, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Louis dans la paroisse de Saint-Barthélemy, fils du maître horloger de Tours Jean Sarrabat et de Marie Martinet.



Montre de Charles Sarrabat



gravure d'Abraham Bosse

Son frère Daniel Sarrabat fut quant à lui, graveur sur métaux et pierres dures à Paris, tandis que sa sœur, Catherine Sarrabat, fut l'épouse en 1632, d'Abraham Bosse, le célèbre graveur en taille douce, membre de l'académie royale de peinture et de sculpture, fils de Louis Bosse et d'autre Marie Martinet, sans doute apparentée à la première. Nous verrons plus loin que Charles Sarrabat dut avoir quelque influence sur son beau-frère Isaac, horloger du roi. Parmi les enfants de Suzanne, quatre retiendront plus particulièrement notre attention :

- Suzanne Sarrabat, baptisée au temple de Charenton le 17 juin 1650. Dessinatrice, elle fut graveur tant en taille d'épargne qu'en taille douce et en creux. Après avoir abjuré et s'être convertie, elle fonda l'institution des Filles de la Trinité, appelées Mathurines. Sa mère et deux de ses nièces étant rentrées dans le sein de l'Eglise, elles

établirent en 1703 avec la protection du cardinal de Noailles un établissement destiné à l'instruction des jeunes filles.

- Charlotte Sarrabat, baptisée au temple de Charenton le 17 juin 1655, avec pour marraine Suzanne du Cloux, fille d'Etienne, natif de Sedan, orfèvre qui fut garde des curiosités de l'évêque de Metz avant de venir à Paris, et dont les deux filles Marguerite et Suzanne épousèrent respectivement le peintre miniaturiste Louis du Guernier, dont on retrouve la biographie sur le Musée Virtuel du Protestantisme, et le joaillier Jean Catillon, garde des pierreries de Marie de Bourbon-Montpensier. Marguerite du Cloux fut la marraine du fils aîné du peintre du roi Jacques-Samuel Bernard, dont le second fils également prénommé Samuel, baptisé en 1651 au temple de Charenton par le pasteur Daille, devint le 1^{er} comte de Coubert et selon Saint-Simon "le plus fameux et le plus riche banquier de l'Europe".



Jacques-Samuel Bernard
(1615-1687)



Louis du Guernier
(1614-1659)



Samuel Bernard
(1651-1739)

Charlotte Sarrabat épousa le maître orfèvre à Paris Louis Légaré, issu d'une longue lignée d'orfèvres, dont l'ancêtre Thomas fut maître de la monnaie d'Amiens, avant que son petit-fils Pierre ne soit obligé de quitter Rouen "pour cause de religion", et retrouver sa descendance sur Chaumont en Basse-Normandie, puis entre Genève et Paris, où ils travaillent "au grand Moïse" et sont orfèvres émailleurs du roi aux Galeries du Louvre.

Charlotte et Louis Légaré eurent deux fils : François, né en 1693 et qui eut pour marraine sa tante Suzanne Sarrabat, et Louis, né en 1696, tous deux baptisés en la paroisse de Saint-Barthélemy. Ils durent mourir jeunes, car on perd leur trace.

- Catherine Sarrabat, qui épousa le maître horloger à Paris, Corneille Godefroy, qui mourut en 1681. Veuve, elle épousa (contrat de mariage. Raby, François, horloger, paroisse Saint-Sulpice, rue de Buci. Genève chez M^e Nicolas Le Franc) François Raby, né en 1655, qui venait d'être nommé maître horloger de la duchesse d'Orléans, et fut également celui de la duchesse du Maine et du peintre Nicolas de Largillière. Il fut emprisonné à la Bastille en 1718 pour avoir permis à sa fille d'épouser un huguenot de Genève dans la chapelle de l'ambassade d'Angleterre, et décéda vers 1720.

- Daniel Sarrabat, né à Paris et baptisé au temple de Charenton le 10 octobre 1666, qui fut un artiste-peintre célèbre. Il semble avoir abjuré avant de partir

pour Rome en 1688 avec une bourse royale, sur recommandation de Louvois. Il puisait souvent son inspiration dans la bible, et reçut d'ailleurs le premier prix de Rome pour son œuvre "Noé et sa famille sortant de l'Arche".



Noé et sa famille sortant de l'Arche (1688)

Puis il s'installa à Lyon, où il épousa à l'église de Sainte-Croix, le 30 juin 1695, Jeanne de Hainaut, fille du peintre Gilles de Hainaut. On peut découvrir nombre de ses œuvres à Charly, Thoissey et Albigny. Il décéda à Lyon le 21 juin 1748, comme nous l'apprend son acte de décès : *Sieur Daniel de Sarrabat, âgé de 82 ans, natif de Paris, peintre, a été receu au nombre des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu en décembre 1746 et y est décédé le 21 juin 1748* (signé : J.C. Prin, prêtre).

- Isaac Sarrabat, né aux Andelys en 1667 et baptisé au temple de Charenton le 12 décembre 1669, finit par être converti au catholicisme à 17 ans par le père Alexis Dubut à Saint-Sulpice. Dessinateur et graveur "à la manière noire", il fit d'ailleurs entre autres le portrait du grand "convertisseur" Bossuet. Il décéda à Lyon en 1717.



Bossuet gravé par Isaac Sarrabat

3- Rachel Thuret, qui épousa à Lizy-sur-Ourcq, le 27 mai 1654, Daniel Croyer, seigneur de Boisgarnier, marchand à Lizy, fils aîné de Jacques Croyer et de Madeleine Drelincourt. Cette dernière avait une belle-sœur, Catherine Croyer, qui avait

épousé Jean Drelincourt, frère du célèbre pasteur du temple de Charenton, Charles Drelincourt, natif de Sedan en 1595.



Le pasteur Charles Drelincourt (1595-1669)

Jacques Croyer, marchand et maître chirurgien à Lizy, était le fils de Quentin Croyer, maître foulon de draps, qui demeurait au grand-marché de Meaux en 1587, et fut également marchand à Monceaux en Brie dès 1606. Il avait épousé Marguerite Turpin dont il eut, outre Jacques, une fille Esther Croyer qui épousa en 1616, Louis Poupart, maître mégissier et marchand de laines à Lizy. Leur fils Louis, fut également marchand mégissier à Lizy, puis marchand de laines à Claye-Souilly qu'il quitta en 1687 pour Sedan. Louis Poupart avait épousé en premières noces, Elisabeth Cochard, fille d'Isaac Cochard, marchand à Claye, et de Marie de La Marle, sans doute à rapprocher de l'épouse de Claude Thuret.

Il est à noter par ailleurs que Daniel Croyer avait une sœur cadette, Madeleine, qui épousa, le 7 janvier 1654 à Lizy, Nicolas Caron. Ce dernier, également marchand à Lizy, était venu de Nettancourt en Champagne, où il était attaché à la noble personne de Jacques d'Angennes, seigneur de Montlouet et de Lizy, époux d'Elisabeth de Nettancourt. Les puissants seigneurs de Lizy, dont Nicolas Caron était le coreligionnaire, lui témoignèrent estime et confiance. Ils assistèrent à son contrat de mariage et le firent peu après receveur de leur terre de Lizy. Ils eurent deux fils Jacques et Daniel Caron :

- Jacques Caron, qui fut le père de Pierre Caron, orfèvre lapidaire et joaillier au quai des Morfondus à Paris. Ce dernier épousa en 1783, sa cousine Madeleine Suzanne Longelet, fille de Suzanne Croyer, la jeune sœur de Madeleine, toutes deux filles de Rachel Thuret. Ils eurent une fille, Suzanne Caron, qui fut une artiste-peintre aquarelliste plus connue en Hollande, où elle rencontra la calviniste Madame de Beaumer (1720-1766) qui la signale dans son *Journal des Dames*.

- Daniel Caron, horloger à Lizy, qui eut de Marie Fortin un fils, André-Charles Caron, également horloger à Paris, où il finit par abjurer le 7 mars 1721, pour y épouser en 1722, Marie Louise Pichon, dont il eut Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, le célèbre écrivain plus connu sous le nom de "Beaumarchais".



Pierre Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799)

Rachel Thuret et Daniel Croyer eurent neuf enfants. Deux fils, Rodolphe et Isaac, dont on ne sait plus rien, sinon que le premier revint en France et abjura, tandis que le second, s'il était encore à Lizy en 1697, était par contre absent en exil en 1714 et fut par conséquent exclu de la succession de son père (acte chez Maître Gréban, notaire à Lizy, du 29 novembre 1714), et un troisième fils, François qui suit.

- François Croyer, également marchand à Lizy, qui épousa avant 1697, Louise Poupart, fille de Louis Poupart, marchand mégissier à Lizy puis à Claye en Brie, et d'Elisabeth Cochard, que nous avons signalés précédemment. C'est probablement lui qui, veuf, se remaria en 1718 à l'église wallonne d'Olne, située entre Liège et Verviers, alors dirigée par le pasteur Henry de Lambertmont, dernier pasteur des Ardennes avant la Révocation. Ce dernier avait épousé Anne Drelincourt, native de Sedan, fille de Jean Drelincourt, frère du pasteur de Charenton, et de Catherine Croyer, sœur de Jacques Croyer, beau-père de Rachel Thuret.

Outre ces trois fils, Rachel Thuret eut sept filles qui se marièrent :

- Marie Louise Croyer, qui épousa avant 1682, l'avocat du roi à Sainte-Foy en Gironde, Jean Saufourche, sieur de Guignart.

- Madeleine Croyer, qui épousa par contrat à Lizy-sur-Ourcq, le 19 septembre 1682 (M^e Noël Fleurant) et le 5 janvier 1684 (M^e Foullé) son beau-frère Isaac Poupart, mariage auquel sa cousine, Madeleine Caron fut témoin.



Madeleine Croyer



Isaac Poupart

Fils aîné de Louis et d'Elisabeth Cochard, Isaac Poupart fut également marchand mégissier à Claye (1682) et à Lizy (1697), puis fournisseur des Invalides et échevin de Paris en 1709. Il s'était déjà installé en 1687 à Sedan, où il était propriétaire et entrepreneur d'une manufacture de draps, et fut anobli par Louis XV à l'initiative de Choiseul. Il fut l'auteur d'une très nombreuse descendance, parmi laquelle nous retrouvons Blanche Poupart de Neuflyze qui épousa Louis André. Ce dernier était le père d'Isabelle André qui épousa Frédéric Monnier, dont les deux fils, André et Louis, épousèrent respectivement les deux sœurs de mon grand-père, Cécile et Henriette Thuret, et donc tous quatre également descendants d'Isaac I^{er} Thuret par Rachel d'une part et de son frère Daniel I^{er} Thuret d'autre part. Notons également que leur frère aîné, Philippe Monnier, eut une fille, Josiane qui épousa Raymond Japy, propre neveu d'Alice Boigeol, sœur de ma grand-mère Marthe Boigeol.

- Henriette Croyer, qui épousa Isaïe Simon Ledet, seigneur de Laudinière et de Segray, inspecteur général des monnaies. Ce dernier était le fils d'Abraham Ledet, seigneur de Rothay, gentilhomme de la garde du duc d'Orléans, et d'Anne Judith Boulleau qu'il avait épousée à Pithiviers, le 16 août 1636. Protestants, Ils émigrèrent en Angleterre où leur fils, Isaïe René naquit à Londres vers 1669, mais revint à Paris pour y épouser le 25 septembre 1730, Madeleine Elisabeth Mazois, dont il eut un fils, Isaïe Louis qui fut armateur à Saint-Malo et La Rochelle. C'est à Saint-Malo qu'il épousa, le 3 mars 1767, Jeanne Mélanie Beaugeard, fille du grand armateur breton Pierre Beaugeard, qui fut anobli en 1777 comme trésorier des Etats de Bretagne. Curieusement, la sœur de ce dernier, Jeanne Françoise, en épousant René Morin, fut la belle-mère de Louis Blaize de Maisonneuve, grand négociant armateur et maire de Saint-Malo, dont la fille Catherine, dite Manon, épousa le célèbre corsaire Surcouf. Isaïe Louis Ledet, repartit pour Londres puis pour l'Amérique avec ses deux fils, où il décéda à New York, après 1792. Son dernier fils, Emmanuel Ledet, était né à Saint-Malo le 6 août 1781, mais mourut à New York le 19 octobre 1846. Il avait épousé le 12 février 1833, Charlotte Nadau du Treil, née à Petit Canal en Guadeloupe le 17 septembre 1811, arrière-petite-fille de Charles François Emmanuel, gouverneur de La Guadeloupe, et descendante de son ancêtre Jacques Nadaud, seigneur du Treil, ancien prévôt des marchands et second consul de La Rochelle, issu d'une famille protestante de Marennes, qui abjura à Saint-Pierre d'Oléron en 1685.

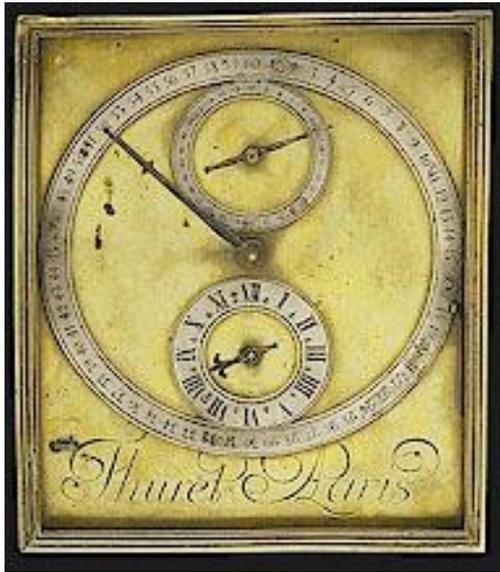
Henriette Croyer était encore absente en exil en 1714, et de ce fait fut exclue de la succession de son père (acte chez Maître Gréban, notaire à Lizy, du 29 novembre 1714).

- Suzanne Croyer, née vers 1676, qui épousa le 7 mai 1709 à Lizy, Pierre Longelet, né le 27 août 1676 à La Ferté-sous-Jouarre, et dont la fille, Madeleine Suzanne, épousa Pierre Caron, vus précédemment.

- Marianne Croyer, qui épousa le 14 janvier 1711 à Lizy, le lieutenant de cavalerie Pierre Puthomme.

- Françoise Catherine Croyer, mère de Suzanne Catherine Martin, qui épousa Pierre Bussière, dont la fille, Elisabeth Constance, épousa l'avocat Pierre Denis. Or leur fille, Marie Magdeleine (1721-1747) épousa à Paris le 14 juillet 1742, l'écuyer Jean Abraham Poupart, baron de Neuflyze (1714-1795), le grand manufacturier de draps de Sedan, dont l'arrière-grand-mère n'est autre que Rachel Thuret, et qui est l'ancêtre des Monnier qui s'allièrent aux Thuret par la suite dans le Bourbonnais.

4- Isaac II Thuret



Première horloge à mouvement pendulaire



Pendule-baromètre (Versailles)

Ce très célèbre horloger du roi naquit à Senlis vers 1630 et décéda à Paris, le 11 avril 1706. Sa biographie n'est plus à faire, mais on peut penser que son beau-frère Charles Sarabat, fils de Jean, maître horloger à Tours, l'aura sans doute encouragé dans cette voie de l'horlogerie alors en pleine évolution. Il vint s'installer à Paris parmi les horlogers et orfèvres de la place Dauphine, dans l'île de la Cité, où il avait une maison ayant pour enseigne *La Renommée*, et où il habitait encore en 1680. Puis ce fut la gloire d'être horloger du roi et de pouvoir bientôt bénéficier d'un logement aux galeries du Louvre en 1686, échappant ainsi aux tracasseries des corporations. Disciple de l'astronome et physicien hollandais Christian Huygens, il fut choisi pour lui fabriquer des horloges à pendule et exécuta le premier ressort réglant enroulé en spirale le 22 janvier 1665. Proche de la cour et des grands de ce monde, Isaac finit par abjurer, désirant même se faire enterrer dans sa paroisse de Saint-Barthélemy et dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois qui sonna jadis le tocsin lors du massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572.

L'analyse de l'inventaire après son décès révéla son goût pour la peinture, avec dix-sept tableaux de Colandon, Lemaire, Bertin et Boyer ; la sculpture avec notamment un groupe en bronze représentant le ravissement de Proserpine par Pluton ; et la gravure. Mais aucun portrait de famille n'y est mentionné, alors qu'il avait pourtant commandé son portrait en 1688 au très célèbre Hyacinthe Rigaud pour 67 livres et 10 sols, mais aujourd'hui introuvable.

De par la situation de leur père, et de leurs propres destinées, les enfants d'Isaac retournèrent bientôt aussi tout naturellement dans le giron de l'église catholique dès la révocation de l'édit de Nantes.

Isaac avait épousé le 4 août 1663 à Paris, Marguerite Hélot (1640-1704), fille du marchand chapelier de Rouen puis de Paris Daniel Hélot et de Marie Bourdon. Cette dernière était la fille de Claude Bourdon, marchand drapier de Coulommiers, et la sœur de Benjamin Bourdon, marchand à Coulommiers, qui épousa Rachel Mettayer, fille de Christophe et de Jeanne Cochard, belle-sœur de notre ancêtre Claude Thuret. Ces Bourdon ne semblent

toutefois pas devoir être rapprochés directement du célèbre peintre protestant Sébastien Bourdon, né le 2 février 1616 à Montpellier et y baptisé le 10 suivant.

Ils eurent deux enfants qui se marièrent : Jacques et Suzanne :

- Jacques III Thuret



Portrait de Jacques Thuret, pastel par Joseph Vivien 1704

Jacques Augustin Thuret naquit à Paris vers 1669 et y décéda en décembre 1738.

Il fut horloger à l'exemple de son père à qui il succéda. *Savant en mathématiques, ce qui lui donna l'occasion de faire des découvertes dans la profession.* Il demeura également aux galeries du Louvre. *Le 22 août 1694, le Roy donne à Jacques Thuret, orlogeur, le logement sous la grande galerie du Louvre, occupée par son père, pour n'en jouir qu'après le décès de celui-ci ou de son consentement pendant sa vie.*

Il produisit de très nombreuses pendules remarquables, souvent associé à l'ébéniste André-Charles Boulle, comme celle d'Hercule et Atlas supportant un globe, qu'ils réalisèrent en 1712, autrefois conservée au musée des arts décoratifs, et aujourd'hui au Louvre. D'autres plus monumentales sont au château de Versailles ou à celui de Fontainebleau.



Pendule Hercule et Atlas 1712



Pendule Borne 1694

Il épousa le 8 janvier 1704 à Saint-Germain-L'auxerrois la jeune Louise Bérain, née à Paris en 1682 et y décédée et inhumée à 33 ans, le 21 mars 1715 à Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle était la fille de Jean I^{er} Bérain, dessinateur du roi, qui excellait dans les décors de théâtre et les costumes. Louise avait une sœur aînée, Blaisine Bérain, qui épousa le maître de musique et compositeur de la chambre du roi, Pascal Colasse, ami de Jean-Baptiste Lully, dont la fille, Catherine Madeleine Lully, fut d'ailleurs témoin à son mariage. Louise avait également pour frère aîné Jean II Bérain, qui était également dessinateur du cabinet de la chambre du roi, et qui avait épousé Madeleine Hérault, fille de Charles Antoine Hérault, peintre paysagiste, conseiller et membre de l'académie royale de peinture et de sculpture, lui-même fils d'Antoine Hérault, également peintre et l'auteur du portrait du cardinal de Bérulle "à face de grenouille", et dont le père, également prénommé Antoine, fut peintre à Nogent-sur-Seine.

Jean II Bérain et Madeleine Hérault avaient pour témoins à leur mariage le peintre pastelliste Louis Silvestre, également membre de l'académie de peinture et de sculpture, fils du très célèbre graveur et dessinateur Israël Silvestre, maître à dessiner des pages des grandes et petites écuries, conseiller du roi, et que nous retrouverons au paragraphe suivant concernant Suzanne Thuret.



Louis Silvestre (1675-1760)



Jean Berain père (1644-1711) d'après Vivien
(gravure de Claude Duflos)



Charles-Antoine Hérault (1644-1718)
(gravure André Bouys)

Nul doute que tout cet environnement artistique influença Jacques Thuret. Il décéda en décembre 1758 selon un article paru dans *La Brelandière*, et le 12 décembre, à la requête de sa fille Louise, fut dressé l'inventaire de ses biens et de ceux de son épouse également décédée. Cet inventaire fit l'objet récemment de la parution en 1960 d'une étude par l'historien d'art Daniel Wildenstein. Il révèle en effet, un niveau de confort dans ses appartements au Louvre assez considérable : en plus de nombreuses pendules lui étant attribuées ainsi qu'à son père, une vaste bibliothèque se référant aux voyages, à la poésie, aux classiques, aux fictions comprenant notamment plusieurs ensembles de Don Quichotte, et une respectable collection de peintures. Bien que contrairement à l'inventaire après décès de son père, peu d'attributions en soient faites, on retrouve un "portrait dessiné par Mr de Nanteuil" (Robert Nanteuil), sans doute à rapprocher de ceux que l'on retrouva en 1720 en possession d'André-Charles Boulle, ainsi qu'une paire de portraits "peints sur toile" de Jacques Thuret lui-même, et de Louis XIV à cheval, et qui font partie des "trois tableaux représentant des portraits de famille qui sont inclus pour mémoire" dans l'inventaire qui ne les évalue pas.

Jacques III Thuret n'eut qu'une seule fille de son union avec Louise Berrain :

- Louise Bonne Thuret, née le 5 décembre 1710 à Paris et y baptisée le même jour, qui épousa en 1739, Charles Jean Handiqué, conseiller du roi et président en sa cour des monnaies, dont elle eut une fille unique, Marie-Louise. Cette dernière naquit en 1741 et décéda à Versailles le 22 juillet 1758, après avoir épousé peu avant à Versailles, le 8 mars 1757, son cousin issu de germains, l'écuyer Jacques de Silvestre, petit-fils de Charles-François Silvestre qui épousa Suzanne II. Thuret que nous allons voir ci-après.

- Suzanne II Thuret

Née à Paris en 1676 et y décédée le 7 août 1711, elle y épousa, le 9 juin 1693, le graveur Charles-François Silvestre.



Charles-François Silvestre (1667-1738)

Charles-François Silvestre naquit à Paris le 10 avril 1667, fils d'Israël Silvestre et d'Henriette Selincart. Ce dernier, originaire de Nancy, fut un célèbre graveur et dessinateur,

maître à dessiner des pages des grandes écuries (1666) et du Dauphin (1673), puis conseiller du roi en son académie royale de peinture et sculpture (1670). Son fils Charles-François étudia le dessin et la peinture avec Charles Lebrun, et son père le jugea suffisamment adroit à 14 ans pour lui céder sa charge de maître à dessiner des pages de la grande écurie. A la mort de son père, il revint à Paris et obtint le logement à la galerie du Louvre que son père avait obtenu et depuis cédé à Jean II Bérain. Comme son père, il fut graveur et maître à dessiner des enfants de France.



Israël Silvestre (1621-1691) et son épouse Henriette Selincart
Pastels de Charles Lebrun

Suzanne Thuret et Charles Silvestre eurent deux enfants :

- Suzanne (de) Silvestre, qui naquit à Paris le 14 juin 1694. Elle grava sur cuivre pour sa première œuvre, à 18 ans seulement, le portrait de son oncle Jacques III Thuret d'après le pastel du célèbre portraitiste Joseph Vivien. Suzanne épousa le sculpteur Jean-Baptiste Le Moyne (1679-1731), sculpteur ordinaire du roi et membre de l'académie royale de peinture et sculpture, lui-même fils du célèbre peintre Jean Le Moyne (1638-1713), dit "Le Moyne de Paris" dont Joseph Vivien fit le portrait.



Portrait de Jacques III Thuret
Gravé par sa nièce Suzanne de Silvestre d'après Vivien



Portrait de Jean-Baptiste Le Moyne
Peint par Vivien

- Nicolas de Silvestre, fils unique, naquit à Versailles le 7 mars 1699, et décéda à Valenton le 30 avril 1767. Il fut maître à dessiner du roi et des enfants de France, écuyer, anobli le 10 juillet 1741 par Auguste III, roi de Pologne, et membre de l'académie royale de peinture et sculpture en 1747. Il avait épousé à Paris à Saint-Germain- l'Auxerrois le 6 avril 1717 Charlotte Le Bas, première femme de chambre de Madame Elisabeth. Les Silvestre eurent une très nombreuse descendance catholique.



Nicolas-Charles de Silvestre (1699-1767)

Charlotte Madeleine Le Bas (1700-1770)

(Pastels de Charles-Antoine Coypel)

Nicolas et Charlotte de Silvestre n'eurent qu'un fils Jacques, également maître à dessiner des enfants de France, qui reçut en octobre 1775 à Fontainebleau des lettres de noblesse de Louis XVI.



Jacques de Silvestre (1719-1809)

Jacques de Silvestre se maria trois fois à Versailles, mais seul son troisième mariage en 1762 avec Anne Férès, fille de François, bibliothécaire de Monsieur frère du roi, lui donna un fils Augustin, et une fille Anne qui épousa le poète et sous-gouverneur des enfants du duc d'Orléans, Bernard de Bonnard.

Augustin fut également bibliothécaire du cabinet du roi Charles X, qui le créa baron en 1826. Il avait épousé en 1793 Constance Garre, fille du médecin particulier du roi François Gare, dont il eut un fils Edouard qui continua la lignée.



Augustin de Silvestre
(1762-1851)



Anne de Silvestre
(1764-1798)



Adélaïde de Silvestre
(1778-1883)

Mais curieusement sa fille Adélaïde de Silvestre, en épousant le directeur de l'octroi de Paris Adolphe Le Sourd, renoua avec le protestantisme. En effet, son fils, le diplomate Georges Le Sourd, épousa Marie Phelan, dont une longue lignée protestante bordelaise. Leur fille Kate Le Sourd épousa d'ailleurs le baron Eugène de Turckheim, père du baron Georges de Turckheim qui épousa ma cousine Béatrice de Waldner, que nous retrouverons plus loin au chapitre d'Henri I^{er} Thuret. Leurs enfants sont donc doublement descendants d'Isaac I^{er} Thuret et de Madeleine de Viviers, par l'horloger du roi, Isaac II Thuret d'une part, et par son frère Daniel I^{er} Thuret comme nous le verrons plus loin d'autre part.



Daniel Guestier (1755-1847)



Marie Phelan (1844-1918)

5- Daniel I^{er} Thuret, marchand à Senlis, qui épousa Ester Poiret, qui suivra.

6- Jacques I^{er} Thuret, marchand à Charenton, puis à Mouy-sur-Thérain dans l'Oise

Il épousa en premières noces Élisabeth Croyer, fille de Jacques Croyer et de Madeleine Drelincourt, et donc belle-sœur de sa sœur Rachel Thuret. Il en eut trois fils qui pour la plupart durent émigrer en Angleterre et en Hollande.

Après le décès d'Élisabeth en 1661, il épousa en secondes noces Anne Tasmonier, sœur de Madeleine Tasmonier que l'on retrouve dans l'acte de 1680 ci-après.

En effet, un acte de 1680 concernant la succession de son épouse Élisabeth Croyer apporte de très nombreux renseignements sur ses descendants.

Après son décès en 1661, ses fils Jacques, Jean et Isaac passèrent des conventions le 19 juin, 4 et 8 juillet 1680 (ANP - Y 238, fol. 384V° et 385 R°V°), Jacques élisant domicile chez son oncle Isaac Thuret, maître horloger demeurant à Paris place Dauphine, paroisse Saint-Barthélemy, Jean élisant domicile chez son oncle Charles Sarrabat, maître horloger à Paris, et Isaac chez son oncle Jean Le Royer (époux de Rachel Croyer), marchand demeurant rue Fouillequoy, paroisse Saint-Germain. Ils étaient également assistés par leur oncle maternel, le sieur Bernardin Martin (époux de Catherine Croyer), apothicaire de Mgr le prince de Condé, demeurant sur les *fossez* entre les portes Saint-Irénée et Saint-Michel, paroisse Saint-Sulpice. Ils se transportèrent chez maître François Vouldin, notaire royal à Mouy-sur-Thérain, et y trouvèrent M. Jacques Thuret marchand au dit Mouy leur père, en présence de Anne Tasmonier épouse du nommé Jacques Thuret marchand demeurant à Mouy. *Les conventions finales sont ratifiées le 19 juin 1680 devant moy, en la présence dudit Thuret, à Mouy, en présence de Jacques et Isaac Thuret fils dudit Jacques et de Jean Thuret leur frère, opposant. Les témoins sont Noël Odener, demeurant à Mouy, et Henri Prévost aussi dudit Mouy, et Madeleine Tasmonier, sœur de Anne, son épouse. Passé devant le Bailly de Senlis, au bailliage de Senlis, devant maître René Lhosteleur. 4 juillet 1680.*

De son premier mariage avec Élisabeth Croyer, naquirent donc les trois enfants cités dans l'acte, à savoir :

1- Jacques II Thuret, qui naquit sans doute à Senlis vers 1639. Il est cité marchand lainier, demeurant à Lizy-sur-Ourcq dans l'acte de 1680, où il est dit avec son frère Jean *assistés de leurs enfants*. Mais nous ne connaissons rien à ce jour concernant son épouse et ses enfants.

En 1685, il abjure à Claye : *Après le prêche de Bossuet du samedi 8 décembre, fête de la Conception de la Sainte Vierge, nous prier curé de Claie certifions avoir reçu le 10^{ème} jour de ce mois l'abjuration de la religion prétendue réformée entre nos mains, de J. Thuret, marchand, demeurant à Lizy,....*

Il est cité laboureur à Tancrou, près de Lizy-sur-Ourcq et intervint comme procureur de son père, *marchand demeurant à Mouy en Picardie* dans une transaction commerciale entre les héritiers de feu Jacques Croyer, aux côtés notamment de *damoiselle Suzanne Croyer, veuve de M^e Thomas Pinet, vivant procureur en la cour et parlement de Paris, y demeurant rue des Fossés de Monsieur le Prince de Condé, paroisse Saint Côme, et de damoiselle Catherine Croyer, femme de Bernardin Martin, apothicaire chez Son Altesse Monseigneur le prince de Condé, mêmes rue et paroisse.*

Jacques Thuret est cité dans l'acte Y231, fol.307 du 8 mai 1676, *comme [...] étant à présent majeur fils dudit Jacques Thuret (et de feu Elisabeth Croyer)*, alors qu'il avait alors effectivement plus de 35 ans.

2- Jean I^{er} Thuret, né à Senlis vraisemblablement vers 1642, car bien qu'encore mineur, et sous la tutelle de son père, il "passa" en Angleterre avant 1661. Il y devint lapidaire, et vers 1675 *pour raison de son négoce et installé par mariage avec la participation et assentiment de sa famille, s'est établi en la ville de Londres.*

Naturalisé anglais en 1682, il semble qu'il soit resté en Angleterre avec sa famille. Plusieurs fois cité témoin à des baptêmes à Londres : *Jean Turet et Anne de La Vigne ; Jean Thurette et Esther Haine ; etc. Denization de John Thuret en 1682, John Thurett, son of James Thurett by Elisabeth his wife, born at Senlis in the Island of France (sic).*

En 1680, il est au moins père d'un fils, prénommé Jacques :

Jacques V Thuret, dont nous ne savons rien.

Jean I^{er} Thuret revint en France en 1680 pour toucher sa part de la succession de sa mère qu'il n'avait pu recevoir en 1661 *étant en Angleterre mineur et sans domicile valable* comme l'indique l'acte de 1680.

Naturalisé Anglais en 1682, il semble qu'il soit définitivement resté en Angleterre avec sa famille.

3- Isaac III Thuret, troisième fils de Jacques et d'Elisabeth Croyer, naquit à Senlis le 3 février 1654, et fut baptisé à Clermont-sur-Oise le 18 février 1654, suivant le registre protestant de cette paroisse : *Ce jour a esté baptisé Isaac Thuret né à Senlis le 3 février 1654, fils de Jacques Thuret et d'Elisabeth Croier ; parrain, Isaac Thuret ; marraine, Rachel Croier.*

Il pourrait sans doute s'agir du même *Isaac Thuret, natif de Senlis, admis comme membre de l'église protestante de La Haye le 15 juillet 1688, ayant reconnu qu'il avait été à la messe en France par crainte des persécutions, et qui partit en 1694 à Amsterdam.* C'est dans le domaine du vraisemblable, car si son épouse Anne Bertheux a bien quitté la France pour la Hollande avec ses enfants, où elle est citée veuve de lui en 1709 dans les fiches de Leyde, n'oublions pas que son fils aîné Jean Jacques fut reçu membre de l'église d'Amsterdam en 1707, et sa fille Anne Henriette déjà en 1705. Il est donc vraisemblable qu'Isaac quitta la France pour la Hollande après la Révocation, mais ses enfants y sont encore en 1700 lorsque pèsent sur eux les ordres royaux du secrétaire d'état en charge de la RPR Balthazar Phélypeaux, de les incarcérer pour cause de religion. Isaac est toutefois peut-être déjà parti pour la Hollande vers 1688 préparer l'arrivée de sa femme et ses enfants qui le rejoindraient plus tard.

Anne Bertheux se remaria en effet avec Jean Blanc, pasteur à Leyde, puis à Londres, où on les retrouve tous les deux, lui y mariant d'ailleurs son beau-fils Jean-Jacques Thuret le 5 juin 1715.

C'est donc après la mort de son mari Isaac Thuret, qu'Anne Bertheux décida de quitter la France pour se réfugier en Hollande, où nous la retrouvons dès 1707 avec ses trois enfants :

1- Jean-Jacques Thuret, fils aîné, que l'on retrouve dans les registres du secrétariat royal (AN série TT) dans l'ordre donné par Sa Majesté à Monsieur Phélypeaux le 31 janvier 1699 *de le faire venir comme étant le plus obstiné pour se faire instruire en la maison qu'il jugera le plus à propos.*

On retrouva "le plus obstiné" plus tard dans les fiches de Leyde, où il est dit "de Picardie", reçu membre de l'église d'Amsterdam le 30 novembre 1707, et y naturalisé le 18 septembre 1709.

Mais il semble bientôt partir pour l'Angleterre, où il épousa à Londres le 5 juin 1715 Elisabeth Bacon, fille de François Bacon, natif de Falaise en Normandie, et d'Elisabeth Mansel, native de l'Île de Guernesey. Il avait pour témoins, outre sa mère et son jeune frère Isaac, ses beaux-parents et Jacques Vézy. Son mariage fut célébré par son beau-père, le pasteur Jean Blanc désormais à Londres après avoir quitté Leyde.

De ce mariage naquit bientôt :

- François I^{er} Thuret, seul enfant connu, né à Londres le 7 octobre 1716 et y baptisé le 28 suivant. Mais il quitta Londres pour Amsterdam, où il fut reçu membre de l'église par confession le 23 avril 1744, la veille de son mariage, comme on peut le voir dans le registre de l'église réformée d'Amsterdam.

Les fiançailles de François Thuret, de Londres, 27 ans, demeurant dans le Sandstraat, de parents décédés, assisté de son cousin Jean-Daniel Thuret, et de Catherine Saint, d'Amsterdam, âgée de 20 ans, demeurant comme ci-dessus, assistée de son père Jean Saint, ont été proclamées le 24 avril 1744. Or le "cousin" Jean-Daniel Thuret n'est autre que son oncle, le petit-fils de Daniel Ier, frère de son bisaïeul Jacques Ier, étant dorénavant à Weesp, non loin d'Amsterdam, comme nous le verrons plus loin.

François épousa donc en premières noces, à Buyksloot, dans la banlieue d'Amsterdam le 10 mai 1744, Catherine Saint, fille de Jean Saint, natif de Saint-Lô, et de Marie Duzy, née le 13 janvier 1724 à Amsterdam, où elle décéda à 26 ans en donnant naissance à son fils, et y fut inhumée le 5 août 1748.

François Thuret fut un dessinateur de talent, et l'un des 32 associés cités en 1743 de l'académie de dessin d'Amsterdam, fondée par Bernard Picart, ancien graveur ordinaire du roi en 1704 qui quitta la France pour Amsterdam. Il associa ses talents de dessinateur à ceux d'orfèvre de son beau-père Jean Saint pour réaliser la boîte d'or et de tortue offerte en 1749 au stadhouder Guillaume IV comme administrateur de la Compagnie des Indes Occidentales, rappelant l'esclavage, l'or et l'ivoire qui firent sa fortune (actuellement au Rijksmuseum d'Amsterdam).



Boite gravée dessinée par Francois Thuret



Bernard Picart (1673-1733)

- Jean-François Thuret, né et baptisé à Amsterdam le 5 août 1748, dont on ne sait presque rien, hormis le fait qu'il serait peut-être allé avec "le Sieur Thuret, son oncle paternel" à Londres, où il aurait embrassé l'état ecclésiastique. Il ne doit cependant pas être confondu avec le père de François-Etienne Thuret, à rapprocher des Thuret du Haucart à Bernay, qui né en 1766 à Paris, avait en effet épousé à Amsterdam le 5 novembre 1802 Henriette Charlotte Hugues, née à Amsterdam le 19 avril 1780, fille de François Hugues, né le 31 août 1739 à Orpierre dans les Hautes-Alpes, et qui décéda à Naarden le 10 juin 1818.

François Thuret épousa en secondes noces à Leyde le 22 octobre 1751, Maria Adélaïde (Alias Alida) Gibbe, fille de Jacob Gibbe, pasteur à Leyderdorp près de La Haye, dont une fille morte en bas âge et :

- Maria Catharina Thuret, née le 23 et baptisée le 27 janvier 1754 à Amsterdam, qui épousa en 1775 Hendrik van Sherrenburg, né à Ede le 28 mai 1747, dont postérité.

2- Anne-Henriette Thuret, naquit en 1685. Ne voulant pas abjurer, on la retrouve également comme son frère "le plus obstiné" dans les registres du secrétariat royal (AN Série TT) dans l'ordre donné à Monsieur Phélypeaux du 31 janvier 1699 *de la transférer dans la Maison des Nouvelles Catholiques*, mais elle fut rendue à son père par ordre royal du 6 janvier 1700, sans doute par l'intervention de ses oncles Isaac ou Jacques Thuret, horlogers du roi, alors bien placés.

Elle se réfugia à Amsterdam avec sa mère et ses frères, où elle fut reçue membre de l'église d'Amsterdam le 1^{er} avril 1705 selon les fiches de Leyde. Elle s'y maria le 15 janvier 1707 avec Henri Lefevre (dit également Henry Lefébure), passementier de Lyon. *Arie Lefeber (Sic) hij tekent, in de roosestraet, ouders doot, geasst, met sijn neef Rosier Sjaak, & Anna Riette Turet van Paris, oud 22 jaren, in de Laurierstraet, geasst, met haar moeder Anna Berte, Gehuwd de Waalse Kerk.*

Elle habitait alors à Amsterdam avec sa mère comme l'indique l'acte de mariage. Elle y fut naturalisée le 13 septembre 1709, tantôt désignée comme ... *de Paris, femme de Henri Lefevre*, tantôt comme ... *de Picardie, second enfant de Anne Bertheux et d'Isaac Thuret*.

3- Isaac IV Thuret, fils cadet d'Isaac III et d'Anne Bertheux.

Réfugié à Amsterdam avec sa mère, son frère et sa sœur, où il fut naturalisé le 18 septembre 1709, comme indiqué dans les fiches de Leyde : *Naturalisé [...] à Amsterdam le 18 septembre 1709. Thuret Isaac, de Picardie, second fils d'Anne Bertheux veuve d'Isaac Thuret*.

C'est probablement lui que l'on retrouva cinq ans plus tard, marié avec Elisabeth Olivier le 16 juin 1720 dans la chapelle de Spring Garden, par le pasteur Jean Dubourdiou, pasteur de l'église française de la Savoie à Londres. Ce pasteur, natif de Bergerac, était le fils du pasteur de Montpellier Isaac du Bourdiou (du Bordieu) et de Marie de Costebadie, qu'il épousa à Bergerac. Après ses études de théologie à Montauban, Isaac exerça comme son père à Bergerac puis à Montpellier de 1650 à 1682 avant d'émigrer à Londres avec son fils Jean, et son petit-fils Jean-Armand (1682-1723). Isaac du Bourdiou était lui-même le fils du pasteur de Bergerac Pierre du Bourdiou .

Comme nous avons pu le voir, la descendance d'Isaac I^{er} Thuret connut des destinées très différentes, à cette époque où le protestantisme dans le royaume n'offrait alors guère d'autres possibilités de véritable promotion sociale que le négoce et l'art.

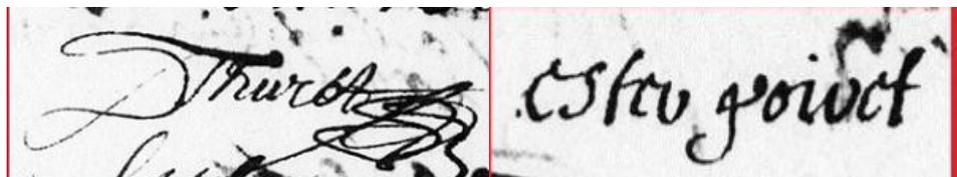
Nous avons quelque peu insisté sur les activités artistiques de l'entourage des Thuret à cette époque, car il est bon de rappeler que les protestants n'ayant plus accès aux charges et offices s'y portèrent volontiers et y excellèrent. Et il serait par ailleurs intéressant de développer les détails des activités de cet important noyau protestant du faubourg Saint-Germain à Paris, dont les minutes du notaire Nicolas Le Franc sont très riches en renseignements à ce sujet. Mais s'ils semblent bien qu'ils s'y soient illustrés, ce le fut assez rapidement auprès du pouvoir royal qui leur imposa bien vite l'abjuration de leur foi au bénéfice de la gloire du Grand Siècle ...

Les contraintes infligées aux protestants en cette fin du XVII^e siècle en conduisirent un grand nombre à choisir l'exil et le refuge dans les pays protestants voisins, où il est parfois difficile de les suivre d'un pays du refuge à l'autre tant leur mobilité fut souvent importante.

Enfin le commerce, et principalement le négoce des toiles, semble avoir permis provisoirement à d'autres de rester encore quelques temps dans le royaume, ce qui semble avoir été le cas de Daniel I^{er} Thuret que nous allons découvrir maintenant.

Génération III

Daniel I^{er} THURET



Fils d'Isaac I^{er} Thuret, comme il apparait dans un acte aimablement communiqué par Monsieur Jean- François Viel :

19 septembre 1682 : Contrat de mariage entre Isaac Poupart, fils de Louis Poupart, marchand demeurant à Claye, et d'Elisabeth Cochard, d'une part, et damoiselle Marie Madeleine Croyer, fille de Daniel Croyer, sieur de Boisgarnier, marchand demeurant à Lizy-sur-Ourcq, et de Dame Rachel Thuret, d'autre part. Le futur assisté de son père, d'Elisabeth Chastelain, sa belle-mère, de Jean Larivé, marchand hôtelier demeurant à Lizy, son cousin germain du côté paternel à cause de Marie Poupart sa femme, de François Courtier, marchand demeurant à Claye, son ami, de Marie Cochard, femme d'Isaac Cochard, marchand demeurant à Claye, sa tante du côté maternel, et de Jeanne Mitoire, femme de Pierre Foullé, marchand demeurant audit Claye, son amie ; la future assistée de ses père et mère, de Me Jean Saufourche, sieur de Guignart, secrétaire de Monsieur Lecoq, conseiller du roi en sa Cour de Parlement, et damoiselle [Marie] Louise Croyer sa femme, de François Croyer, Isaac Croyer, Rodolphe Croyer et damoiselle Henriette Croyer, ses frères et sœurs, de Daniel Thuret, marchand demeurant à Senlis, son oncle maternel, et Esther Poiret sa femme, de damoiselle Suzanne Thuret, femme de Charles Sarrabat, marchand horloger à Paris, sa tante du côté maternel, de Nicolas Caron, marchand demeurant à Lizy, son oncle paternel à cause de + damoiselle Madeleine Croyer sa femme, de damoiselle Marguerite Drelincourt, sa cousine du côté paternel, et de damoiselle Madeleine Caron, fille dudit Nicolas Caron, sa cousine germaine du côté paternel.

[AD Seine-et-Marne, 230 E 168]. Au bas de ce document apparaissent les signatures, dont celles de Daniel Thuret et Esther Poiret reproduites ci-dessus.

Il est tout aussi intéressant de découvrir aux Archives nationales les minutes du notaire Nicolas Le Franc (*Protestants de Paris au XVII^e siècle* (env. 3350 actes), par Marion Duprey, Arnaud Dubois, Céline Houzard, Christine Voix, sous la direction de Michelle Magdeleine, 1992-1995).

On ne découvre pas grand-chose sur les activités de Daniel, sinon qu'il est marchand à Senlis, sans doute dans la même profession de négociant mégissier que son père, mais certainement déjà attiré par le négoce des toiles de laine et toiles fines qui connaissait progressivement un certain succès à cette époque, et où les artisans français huguenots excellaient.

Nous avons déjà vu que ses cousins Croyer et surtout Poupart y faisaient fortune. Dès lors, il est vraisemblable que Daniel commença déjà à tisser des liens avec cette région de

l'Aisne, où le textile semble presque exclusivement entre les mains des protestants, et où la Thiérache voisine au nord-est du département, à cheval sur la France et la Belgique, est un passage privilégié vers la Hollande.

Il dut donc sans doute voyager avec son fils Jacques, pour y nouer des relations d'affaires, car ce dernier épousa bientôt une demoiselle de Vervins, dont la famille comptait de très nombreuses alliances avec les notables protestants de Saint-Quentin, où il allait bientôt s'installer.

Daniel Thuret avait épousé peu avant 1670 Ester Poiret, fille de Jean Poiret, maître maçon à Paris, paroisse Saint Sulpice, où il résidait rue des Egouts (actuellement rue Dufour) et de Rachel Brizotte.

Jean Poiret était lui-même fils de Jean, graveur en taille douce, et de Marie Cocatrix, qui eurent également une fille Marie Madeleine, qui épousa Lazare de La Roche.

L'origine des Poiret, protestants, est peut-être à rapprocher de celle du célèbre penseur et écrivain mystique Pierre Poiret, qui naquit le 15 avril 1646 à Metz, très important foyer protestant à l'époque, et où vint se réfugier Gillebert Poiret, ancien moine de Troyes ayant embrassé la foi réformée. Ce dernier est à l'origine d'une lignée de fourbisseurs de sabres, ce qui les obligeait à développer des talents de graveur. Pierre Poiret avait d'ailleurs été l'apprenti du célèbre graveur protestant Sébastien Le Clerc, fils de l'orfèvre messin Laurent Le Clerc, qui quitta Metz pour venir trouver à Paris la célébrité.



Sébastien Le Clerc (1637-1714) gravé par John Sturt

Le mariage de Daniel et d'Esther fut régularisé quelques années plus tard par contrat devant Maître Nicolas Le Franc à Paris, le 31 mai 1685, pour des raisons d'état-civil faute d'acte de catholicité.

Daniel testa également chez maître Nicolas Lefranc le 5 février 1687 (sous la cote MC/ET/CVI/71), mais avec la curieuse mention "catholique" : *Testament catholique, Thuret, Daniel, époux d'Ester Poiret, marchand, Senlis. 5 février 1687.*

On leur connaît au moins deux enfants :

1- Jacques IV Thuret (1670-1740), qui fera l'objet du chapitre suivant.

2- Madeleine Thuret, qui naquit sans doute également à Senlis, où elle épousa le 15 juillet 1701 Isaac Morisset, né à Pontoise le 20 février 1669, et y baptisé le 26 février suivant. Son frère Jacques IV. Thuret fut témoin à son mariage à Senlis, un mois seulement avant son propre mariage à Vervins le 30 août suivant.

Il semblerait qu'Isaac Morisset soit à rapprocher de Marguerite Morisset, épouse le de l'écuyer Isaac Lucas, sieur de La Colloterie, avocat au parlement, qui demeurait rue Thibault aux Dés, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, qu'elle épousa le 21 août 1627 ; ainsi qu'à sa filleule Marthe Morisset, à laquelle, étant veuve le 13 juin 1659, elle légua des rentes ; et de ses sœurs Suzanne et Françoise Morisset auxquelles elle légua le 22 mai 1660 la terre et seigneurie de Sancheville, dans le ressort de la coutume de Chartres. Isaac Lucas, avocat au parlement serait par ailleurs dit neveu d'Isaac Courtin, référendaire en la Chancellerie, qui se résigna le 21 septembre 1619 en sa faveur, alors qu'il était *son neveu et héritier à l'hoirie de Marguerite Morisset*. On retrouve effectivement des Courtin, seigneurs de Sancheville, dont descend Isaac Courtin, seigneur de Saulsoy, écuyer, qui épouse à Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet 1678 Catherine de Kaiser, femme de chambre de Madame de Montespan, puis de la Dauphine.

La révocation de l'édit de Nantes compliquait déjà fortement les problèmes d'état-civil des protestants, que seuls les actes notariés permettaient de compenser, et principalement pour les mariages.

Seul donc l'acte de mariage de son fils Jacques Thuret à Vervins en 1701, enfin découvert, nous confirme que Daniel Thuret est bien natif de Senlis, et appartient à la paroisse de Saint-Pierre, où malheureusement nous ne trouvons pas trace de lui ni de son mariage, vraisemblablement pour cause de religion.

Le Refuge hollandais



Génération IV

Jacques IV THURET



Portrait présumé de Jacques IV Thuret

Jacques IV Thuret naquit à Senlis vers 1670. Il dut accompagner son père dans son activité de négoce, puisqu'on le retrouve à Vervins en 1701, où il épouse Judith Deshayes ("des Haies" selon sa signature dans l'acte de mariage), fille d'Isaac Deshayes, et d'Elisabeth Truffet. Cette dernière était originaire de Saint-Quentin, fille aînée de Daniel Truffet et de Judith Coulliette, dont les sœurs Judith et Suzanne Coulliette épousèrent respectivement Samuel Crommelin, célèbre négociant qui dirigeait son usine de Lisburn en Irlande, et Josias Le Serrurier, également négociant de Saint-Quentin. Ce dernier ayant fini par abjurer sous la contrainte fut anobli par une charge de conseiller du roi. Par ailleurs, la sœur aînée de Judith des Hayes, Elisabeth, épousa Samuel Dumoustier, originaire de Loudun et grand négociant à Saint-Quentin. Le cousin issu de germains de ce dernier, Jacques Dumoustier, sieur de Vâtre, passa de Loudun à Saint Quentin, et fut également anobli par une charge de conseiller secrétaire du roi en 1730. Sa descendance s'allia aux van Robais, aux Poupart de Neufelize et aux Cottin, autre grande famille de négociants de Saint-Quentin, dont Daniel Cottin fut d'ailleurs témoin avec Jacques Thuret au mariage de Daniel Deshayes, jeune frère de Judith.

Cette présence de Jacques Thuret à Saint-Quentin n'était donc certainement pas fortuite, car un très important noyau protestant y exerçait assez tranquillement le négoce des toiles fines, qui bénéficiait alors d'une certaine protection royale.

Parmi ces notables protestants de Saint-Quentin, nombre sont cependant ceux qui durent ou préférèrent abjurer, et que l'on retrouvait souvent dans les actes de baptême, où ils sont en général désignés "NC" pour "nouveau catholiques".

Jacques et Judith eurent bientôt cinq enfants :

1- Jacques V Thuret, né le 3 août 1702 à Saint-Quentin (Saint-Jacques), et y baptisé le 4 suivant. Il eut pour parrain Josias Le Serrurier, marchand de toiles, NC anobli par l'achat d'une charge de conseiller du roi, que reprit son fils Josias-Léger qui fut un grand négociant en linons, mais également écuyer, seigneur de Saint-Lazare et de Neufvilette. Sa marraine fut

Marie Cartin, vraisemblablement catholique, sa famille ne figurant dans aucun temple de la région. Jacques décéda le 24 janvier 1706.

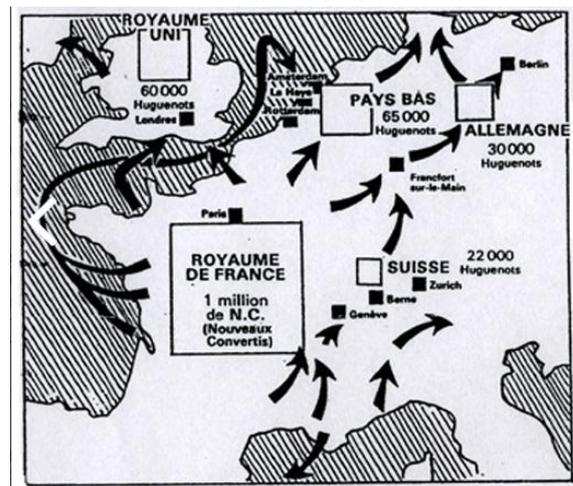
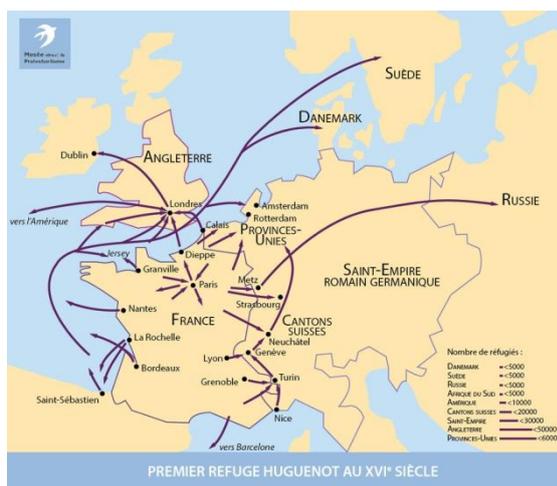
2- Marie Thuret, naquit le 16 août 1703 à Saint-Quentin, mais mourut également en bas âge. Son parrain était "noble homme" Jean Boutillier, marchand, maieur et échevin de Saint-Quentin, tandis que sa marraine fut la NC Marie Crommelin, fille d'Abraham Crommelin, d'une puissante famille du négoce de Saint-Quentin.

3- Etienne Thuret, naquit à Saint-Quentin le 24 janvier 1705, ayant pour parrain Etienne Fizeaux, marchand à Saint-Quentin, et pour Marraine Marie Anne van de Loresse (alias Deriot de Lovesse, ou des Vaux de Lotresse), épouse de Cyprien Testard, négociant de Saint-Quentin, d'une importante famille du Cambrais qui s'allia aux Crommelin. Il dut également mourir en bas-âge.

4- Jean-Daniel I^{er} Thuret, seul survivant qui fera l'objet du chapitre suivant.

5- Jacques-Joseph Thuret, dernier enfant, né et baptisé le 6 novembre 1707 à Saint-Quentin, ayant pour parrain l'écuyer Joseph Boutillier, et pour marraine Suzanne Le Serrurier, fille de Jacques, marchand de toiles, qui émigra en Angleterre, puis aux Etats-Unis d'Amérique. Il mourut également en bas-âge.

Mais le très jeune roi Louis XV, peu après la mort en 1723 du cardinal Dubois, se voit pressé d'édicter dès le 14 mai 1624 de bien funestes contraintes pour les protestants, aggravant considérablement celles de la révocation de l'édit de Nantes. Jacques décida alors de quitter le royaume, et partit avec son épouse pour la Hollande, sans doute d'abord à Amsterdam, puis pour la petite ville voisine de Weesp, où leur seul fils survivant Jean-Daniel les y retrouvera après avoir été reçu à l'église nationale protestante de Genève le 24 août 1724, *...après avoir solennellement renoncé aux erreurs du papisme ...*



Les principaux mouvements du "Refuge"

Jacques fut reçu immédiatement parmi ses amis l'ayant précédé dans ce pays de refuge, et il obtint bientôt son nouvel acte d'identité, dans lequel il se serait déclaré "gentilhomme, ex-officier", ce qui a fortement contribué à créer toutes sortes de confusions

avec une autre famille Thuret de Picardie. Son portrait présumé en tenue de capitaine de cheval-léger n'arrangeant rien.

D'autant qu'il fut inhumé dans le chœur de l'église de Weesp, qui n'était déjà plus une église wallonne de langue française, et au-delà du jubé, ce qui a donc permis la remarquable conservation de ses armes et couronne de noblesse gravées sur sa pierre tombale.

Nul doute que Jacques dut entretenir un flou artistique à son sujet, comme nous l'avons vu en introduction. Selon son arrière-petit-fils, il est dit avoir rejoint la Hollande dans une "voiture du roi", ce qui laisserait à penser, soit qu'il avait une relative possibilité de traverser les frontières pour les besoins de son négoce, soit qu'il avait obtenu un "passe-droit" royal grâce à l'aide de son oncle l'horloger du roi Isaac II Thuret, ou ses cousins alors bien placés auprès de la cour à Versailles.

Jacques apportait d'importants capitaux, et fut alors apparemment bien introduit dans la bonne société de la ville, son fils Jean-Daniel épousant bientôt la fille du bourgmestre régnant Jean d'Arrest et de son épouse Madeleine Faverot, qui sont tous deux également enterrés dans le chœur de l'église de Weesp avec leurs armes gravées sur leur pierre tombale. En tous cas, Jacques semblait riche et considéré, et investit alors désormais sa fortune dans la brasserie et la distillerie d'alcool de genièvre, alors fort prisé, que son fils Jean-Daniel développa considérablement par la suite.

Jacques s'éteignit à Weesp le 1^{er} avril 1740 à l'âge de 70 ans, tandis que son épouse Judith décéda quelques années plus tard à Weesp, également un 1^{er} avril, mais de l'année 1646, à l'âge de 75 ans, alors que son fils avait 40 ans et déjà eu sept enfants.



Armes gravées sur la pierre tombale de Jacques Thuret

Daniel THURET

La suite de cet article paraîtra dans le prochain cahier (ndlr).

DISPERSION DE LA FAMILLE PIOZET DANS TOUTE L'EUROPE APRÈS 1685

Dans le journal *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, encore appelé *La Gazette de Leyde*, imprimé à Leyde (Provinces-Unies), à la date du 16 août 1754, on trouve l'annonce suivante¹ :

Les exécuteurs du testament de feu Mr Jean Pérot et dame Marie Piozet sa femme, morts à Leide, avertissent les personnes suivantes : savoir les trois filles de Mr Joseph Piozet à Genève ; Dame Louise de Toulieu, mariée à Mr de La Carrière à Leipzig ; Enfants de feu Mr Henri de Toulieu à ... (en blanc) ... ; Dame Louise Delacour, veuve de Mr Chardeloup, à Londres, ou ses enfants ; Delle Madeleine Rousseau à Tours ; Mr ... (en blanc)... Rousseau, son frère, en Angleterre ; Les enfants de feu Anne de Toulieu, femme de Mr Pierre Jouhanneau en Courlande ; de s'adresser à eux, munis de preuves authentiques pour vérifier leur parenté avec la susdite dame Marie Piozet et ensuite recevoir ce qu'elle leur a laissé par son testament. Adresse à Mr Daniel Pérot à Leide.

Voilà un document particulièrement émouvant, qui montre qu'à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, cette famille fut dispersée dans toute l'Europe : Provinces-Unies, Suisse, Saxe (aujourd'hui en Allemagne), Grande-Bretagne, Courlande (aujourd'hui en Lettonie) et qu'un seul membre est resté en France, à Tours.

Lorsqu'on connaît bien les familles protestantes du XVII^e siècle à Preuilley-sur-Claise (Indre-et-Loire), on comprend tout de suite qu'il s'agit de personnes originaires de cette ville. La famille Piozet est la famille huguenote la plus prolifique de la communauté réformée de Preuilley-sur-Claise. Du début des registres de l'Eglise réformée de Preuilley jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes (1685), soit pendant un siècle environ, on trouve parmi ses descendants 28 mariages et 103 baptêmes.

Cette Marie Piozet, même si on n'en a pas la preuve exacte, ne peut être que Marie-Anne, fille de Georges Marie Piozet et de Marie Pérot et la petite-fille de Pierre Marie Piozet, sieur des Fosses, et de Claude Raboteau.

Marie (Marie-Anne) Piozet, baptisée au temple de Preuilley le 14 décembre 1681, a épousé à Leyde², (Provinces-Unies), le 6 juin 1699, Jean Pérot, qui ne peut être que le fils de Daniel Pérot et de Marie Girard, baptisé au temple de Preuilley le 24 février 1677.

¹ <http://delpher.nl/nl/kranten>

² <http://www.erfgoedleiden.nl/collecties/personen>

Dans la descendance de Pierre Piozet, on voit que Georges Piozet a eu plusieurs frères et sœurs, tous baptisés au temple de Preuilley, dont en particulier :

- Joseph Piozet b 1635 ou 1636
- Claude Piozet b 8 octobre 1631, qui épouse au temple de Preuilley, le 28 avril 1652, Adam de Toulieu
- Madeleine Piozet b 4 septembre 1644, qui épouse, au temple de Preuilley, le 28 janvier 1663, Jacques Delacour, de Poitiers.

Adam de Toulieu a eu entre autres deux filles :

- Anne de Toulieu baptisée au temple de Preuilley le 17 octobre 1655 (c'est sans doute la femme de Pierre Jouhanneau)
- Madeleine de Toulieu baptisée au temple de Preuilley le 22 octobre 1673, qui a épousé à Tours (paroisse catholique Notre-Dame de l'Ecrignole), le 20 juillet 1703, Charles Rousseau. Ce sont les parents de Madeleine (née en 1699) et de son frère.

Par rapport à Marie (Marie-Anne) Piozet, ses héritiers sont donc :

- les trois filles de Joseph Piozet à Genève, des cousines germaines
- Louise de Toulieu, une cousine germaine
- les enfants d'Henry de Toulieu, les enfants d'un cousin germain
- Louise Delacour, veuve Chardeloup, une cousine germaine
- Madeleine Rousseau et son frère en Angleterre, les enfants d'une cousine germaine
- les enfants de feu Anne de Toulieu : les enfants d'une cousine germaine

Les héritiers présumés de Marie Piozet sont donc des cousins germains ou leurs enfants.

Daniel Pérot aura-t-il eu des réponses à son annonce ? Nous ne le saurons jamais. Mais on peut être émerveillé qu'il ait pu conserver pendant plus de cinquante ans, un certain contact avec des parents éloignés, aussi bien par le sang que par leur résidence.

Idelette ARDOUIN-WEISS

QUESTIONS

19.01 - Famille FAURE - FAURE de LARIVIÈRE

J'ai rédigé un article sur la famille Faure - Faure de Larivière, originaire de Revel, paru dans le Cahier du Centre de généalogie protestante du premier trimestre 2016, numéro 133.

Je cherche tout renseignement sur les familles protestantes de Revel et des environs qui ont été peu étudiées ; notamment sur les familles alliées aux Faure.

Je recherche particulièrement des renseignements sur le mariage de Pierre Faure à Revel avec Rose Lucadou, en 1701, (M^e Lavabre, 6 E 19/324) - Castres (source généanet).

D. FAURE

19.02 - Famille BRUNIQUEL de SABATIER

Je cherche tout renseignement sur la famille de Sabatier (alliée aux Faure), originaire de Revel et des environs.

D. FAURE

AVIS NOS LECTEURS

Nous vous rappelons que vous pouvez régler votre abonnement aux Cahiers du Centre de généalogie protestante par carte bancaire en ligne sur le site de la SHPF [www.shpf.fr], en cliquant sur l'onglet généalogie.

Sinon, vous adressez à la SHPF, 54 rue des Saints Pères 75007 Paris, un chèque bancaire libellé à l'ordre de la SHPF.

Montant de l'abonnement 2019 pour la version papier :

- **PARTICULIERS** : Tarif : FRANCE 35 € - ETRANGER 40 €

- **INSTITUTIONS** : Tarif : FRANCE et ETRANGER 50 €

La version électronique pour les particuliers et les institutions est disponible au tarif de 20 €. Le cahier vous sera envoyé par email, dès sa parution.